

SPECIAL

www.libe.ma

# Libération

Juillet 2024 Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia



*Parfaite symbiose entre le Trône et le peuple*

# 25 ANS

d'un Règne Rayonnant

# Vœux

A l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône de ses Glorieux ancêtres, le groupe Ittihad Presse, publiant les quotidiens « Al Ittihad Al Ichtiraki », « Libération » et le site « Anwar presse » présente ses vœux les plus sincères au Souverain et au peuple marocain et implore le Très-Haut de renouveler pareille occasion pour Sa Majesté dans la santé et la quiétude et Le combler en les personnes de S.A.R. le Prince Héritier Moulay El Hassan, S.A.R. la Princesse Lalla Khadija , S.A.R. le Prince Moulay Rachid et l'ensemble des membres de l'illustre Famille Royale.



## Vingt-cinq années de progrès, de projets et de réalisations tournés vers l'avenir

Le Maroc célèbre, le 30 juillet 2024, le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Cet événement revêt une importance particulière, marquant un quart de siècle d'un règne caractérisé par un engagement sans faille pour un Maroc prospère, juste et résolument tourné vers l'avenir.

Depuis son accession au Trône en 1999, S.M le Roi Mohammed VI a su guider le pays vers un développement économique, social et culturel remarquable avec une vision éclairée et un engage-

ment indéfectible. La clairvoyance de Sa Majesté a permis au Maroc de traverser les épreuves les plus difficiles avec solidité, tout en mettant en œuvre des réformes et des projets ayant pour priorité absolue le citoyen marocain.

Sous le règne de Mohammed VI, le Royaume a connu de nombreuses transformations qui ont amélioré la vie de millions de Marocains. Des infrastructures clés, telles que le port de Tanger Med, et des réformes sociales majeures, comme la Moudawana, illustrent cette dynamique de changement

continu. Le Maroc s'est également imposé comme un acteur incontournable sur la scène africaine et internationale, tout en préservant ses valeurs, ses traditions et son identité culturelle.

À l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la glorieuse Fête du Trône, Libération vous propose un numéro spécial pour revivre les moments forts de ce quart de siècle d'évolution et de progrès et pour saluer un leadership qui a assuré au Maroc tous les atouts d'une nation prospère et toujours fière de ses valeurs.

À travers des analyses approfondies, des rétrospectives détaillées et des témoignages inédits du Premier secrétaire de l'USFP, d'autres cadres du parti, ainsi que des personnalités nationales et internationales, ce numéro spécial met en lumière l'impact durable des actions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI sur l'essor du Maroc et de ses citoyens. C'est là un hommage à un leadership exceptionnel, à une vision qui a su allier tradition et modernité et à une ambition qui continue de porter avec assurance le Royaume vers de nouveaux horizons.

*Les 25 années du Règne glorieux de S.M le Roi Mohammed VI retracées par Driss Lachguar*

# Le Maroc de Mohammed VI est un Maroc d'édification, d'ouverture, de liberté, de démocratie, de progrès économique et social et de rayonnement culturel



Dans une entrevue exclusive, accordée aux directeurs respectifs des quotidiens «Libération» et «Al Ittihad Al Ichtiraki» ainsi qu'au site d'information «Anwar Press», le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a fait un tour d'horizon détaillé des 25 années du règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. À travers une rétrospective des étapes marquantes de ces 25 dernières années, Driss Lachguar est revenu sur le soutien Royal au gouvernement de l'Alternance consensuelle initié sous feu S.M. Hassan II, la mise en place de l'Instance Équité et Réconcilia-

tion, et les réformes législatives qui ont donné un élan au développement futur du Royaume.

Driss Lachguar a également évoqué le rôle crucial joué par l'USFP dans la consolidation des réformes politiques, législatives et juridiques, notamment en matière de droits des femmes, d'égalité et de protection sociale. Il a rappelé l'importance des décisions stratégiques du Roi, telles que l'ouverture sur l'Afrique, la politique de l'eau face au stress hydrique, et le développement d'infrastructures majeures comme le port de Tanger Med et le Train à Grande Vitesse, qui ont

renforcé la position du Maroc sur la scène internationale.

Le Premier secrétaire n'a pas manqué de souligner la gestion exemplaire de crises telles que le séisme d'Al Haouz et la pandémie de Covid-19, mettant en avant la capacité de Sa Majesté à mobiliser les ressources du Royaume et à maintenir la stabilité. Driss Lachguar a également abordé la question de la souveraineté du Maroc, réaffirmant l'engagement du pays à préserver son intégrité territoriale et rappelant également l'implication constante de l'USFP dans la diplomatie parallèle

pour défendre les intérêts supérieurs de la Nation.

Enfin, dans cet entretien dont nous résumons ci-dessous les principaux passages, Driss Lachguar a décrit le Maroc d'aujourd'hui comme un pays en pleine mutation positive, marquée par l'édification, l'ouverture, la liberté, la démocratie, et un fort rayonnement culturel et touristique. En ce sens, il a affirmé que le bilan de ces 25 dernières années met en lumière les progrès réalisés et les défis surmontés, soulignant ainsi le rôle central de S. M Mohammed VI dans la transformation du Royaume.

## Les 25 années du Règne glorieux de S.M le Roi Mohammed VI retracées par Driss Lachguar



### Transition sereine du pouvoir et gouvernement de l'Alternance consensuelle

Le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires a mis en avant les défis et enjeux qui se dressent devant notre pays dans des contextes régional, continental et mondial, en rappelant que nombre de pays dans des conjonctures similaires se sont retrouvés déstabilisés et incapables de se reconstruire et de se tourner sereinement vers l'avenir.

« En revanche, nous, en tant que Nation sous la direction de Sa Majesté le Roi, évoluons, malgré la conjoncture difficile, sur la bonne voie, progressant constamment vers le développement, la stabilité de l'État de droit et la consolidation des institutions », a-t-il indiqué.

### Les prémices de l'Alternance avec le défunt Roi Hassan II

Driss Lachguar a rappelé les circonstances de la formation du gouvernement de l'Alternance consensuelle dirigé par feu Abderrahmane El Yousoufi, désigné Premier ministre par Feu Sa Majesté Hassan II, après que l'USFP a remporté les élections législatives.

Le dirigeant ittihadî, en se remémorant le décès du Roi Hassan II, qui fut une tragédie pour l'ensemble du peuple marocain, a évoqué les me-

sures constitutionnelles prises pour l'intronisation du nouveau Roi et la sérénité qui a prévalu malgré le chagrin collectif manifesté lors des obsèques du défunt Roi.

Pour Driss Lachguar, ce qui distingue l'histoire politique contemporaine de notre pays, c'est que les revendications de réformes politiques, constitutionnelles, économiques et sociales ont toujours émané du mouvement national en parfaite coordination avec l'Institution monarchique. A cet égard, il retrace les différentes étapes marquantes de l'histoire contemporaine du Maroc, en notant que l'étape du règne de feu Mohammed V a été marquée par l'édification du nouvel État après l'indépendance.

Avec le règne du défunt Roi Hassan II, poursuit-il, l'alternance était nécessaire, mais « nous avons été incapables de réaliser ce qu'exigeait cette étape... et il y eut des tentatives manquées de renversement du pouvoir... L'alternance aurait pu se réaliser dans les années 70, mais tous les efforts furent vains, le pays n'ayant pas réussi à atteindre un consensus autour des différentes Constitutions », a-t-il expliqué.

Le Premier secrétaire a également souligné que le règne de Hassan II a toujours été marqué par le pluralisme politique, un acquis important pour le pays, contribuant à l'édification de l'État moderne et des institutions politiques et constitutionnelles. Ainsi, pour lui, les revendications pour des réformes politiques, constitutionnelles

et économiques soutenues par l'Union socialiste des forces populaires se sont poursuivies, précisant que le concept d'État social est essentiellement né de l'action du mouvement national.

En abordant l'alternance, Driss Lachguar a mis en avant que ses prémices se sont particulièrement révélées avec feu S.M. Hassan II. En témoignage, précise-t-il, les discours du regretté Souverain qui nourrissent ce souhait depuis 1990, un souhait réalisé vers la fin de 1996.

Le dirigeant du Parti des forces populaires observe que, dès lors, le pays est progressivement entré dans une nouvelle étape avec l'avènement du gouvernement de l'Alternance, caractérisée par une ouverture politique et la volonté de réconciliation incarnée par l'Instance Équité et Réconciliation (IER) qui a permis de tourner la page à ce niveau.

Avec l'avènement de cette nouvelle ère, Sa Majesté le Roi Mohammed VI s'est consacré avec grande détermination à la préservation de la transition démocratique, note Driss Lachguar avant d'évoquer les difficultés et défis liés à l'exercice de l'Alternance consensuelle.

### Difficultés et enjeux de l'Alternance consensuelle

« En tant que président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, rapporte-t-il, j'avouerais que nous éprouvons de grandes difficultés dans l'interaction avec cette instance sur le plan juridique. Et pour

l'histoire, j'étais le plus communicatif et le plus interactif avec les symboles de cette période droits-de-l'homme, notamment Driss Benzekri, Ahmed Harezni, Idriss El Yazami et Chaouki Benyoub (...). »

Et de préciser qu'en l'absence de toute procédure constitutionnelle de discussion du rapport de l'IER, le Groupe socialiste a facilité son accueil par le Président de la Chambre des représentants, alors feu Abdelouahed Radi, de même qu'il a organisé une journée d'étude dans cette Institution parlementaire dédiée au débat autour du rapport établi par ladite Instance (...). Ainsi, souligne le Premier secrétaire, c'est à l'USFP que revient le mérite d'initier une procédure opportune de la discussion du rapport de la nouvelle Instance, en ajoutant que le parti s'est employé à faire tomber ce qui était classé comme « tabou », à l'instar de la Cour pénale, le droit international humain, la gouvernance sécuritaire. Telles sont les problématiques ouvertes au débat parlementaire à l'initiative objectivement louable du parti des forces populaires. « A cet effet, d'aucuns constatent le progrès et le développement atteints par notre pays dans de tels domaines, en particulier la gouvernance sécuritaire », s'est-il réjoui en confiant que les acteurs usfpistes éprouvaient de grandes difficultés dans ce processus inédit d'initiatives législatives et se tournaient vers les propositions de lois en veillant à ce qu'elles soient suggestives, motivés en cela par la grande ouverture d'esprit de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

## Les 25 années du Règne glorieux de S.M le Roi Mohammed VI retracées par Driss Lachguar

### El Youssoufi Premier ministre, Radi président de la Chambre des représentants et Lachguar président du Groupe socialiste

«L'on ne manquera pas, insiste le responsable ittihadiste, d'exprimer notre fierté du fait que l'USFP en 2007 était une équipe forte regorgeant d'experts et de compétences politiques, telles qu' Abderrahmane El Youssoufi à la tête du gouvernement, Abdelouahed Radi, président de la Chambre des représentants et Driss Lachguar, président du groupe parlementaire socialiste ».

Dans ce contexte laborieux, mais aussi prodigieux, relève le Premier secrétaire, de vastes mouvements de protestations ont jalonné l'étape du règne du gouvernement de l'Alternance coïncidant dans une causalité parfaite avec le lancement de la promotion des droits et libertés, du droit de manifester et de protester...

Il faut noter, a-t-il développé, qu'en assumant la direction de l'Exécutif, le Parti des forces populaires était confronté, armé comme il était d'acquis considérables à de grandes et multiples exigences, les espérances populaires légitimes étant placées sur ce gouvernement de l'Alternance, d'autant plus que cela coïncidait avec une crise aiguë, qualifiée d'ailleurs de « crise cardiaque » par Feu Sa Majesté Hassan II.

D'autre part, abordant l'expérience du ministère des Relations avec le Parlement Driss Lachguar n'a pas manqué de constater que la population était pleinement consciente du lourd héritage hérité du passé, ce qui a favorisé une ambiance caractérisée par le sens de la responsabilité, de la discipline et de l'équilibre. Par ailleurs, des instructions fermes étaient données aux différentes autorités compétentes pour faire face avec responsabilité et sagesse aux contestations populaires. « Tout cela dénote des facultés de Sa Majesté le Roi Mohammed VI à recourir à la gestion responsable, à l'ouverture et l'attachement à la culture de l'écoute afin de scruter le pouls du peuple en matière de gouvernance ».

Évoquant ses responsabilités gouvernementales, le dirigeant du Parti de la rose a indiqué qu'il procédait à l'identification des revendications législatives et juridiques qui constituaient des questions à caractère urgent et crucial, notamment les fondements à même de renforcer le développement et la marche du progrès, de même que particulièrement l'arsenal juridique en mesure de satisfaire les réclamations électorales...

Là-dessus, le responsable usfpiste a mis en avant que le Parti des forces populaires, en dirigeant le gouvernement de l'Alternance à l'aune de la nouvelle ère sous la Direction de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et en participant à d'autres expériences gouvernementales, se distinguait, en tout état de cause, par la prise de conscience professionnelle de responsabilité (...). D'ailleurs «c'est nous, so-

cialistes, qui avons produit des législations libérales telles que les lois de la bourse, des sociétés et de la privatisation, entre autres...», a-t-il précisé (...).

Le Premier secrétaire a rappelé que l'institution Royale a joué un rôle crucial et déterminant dans ce dossier. Il a observé que la symbiose entre la haute vision royale et les convictions du parti au cours du gouvernement de l'Alternance consensuelle avec le mouvement féministe a permis de réaliser de nombreux acquis au profit des droits des femmes, de leur participation politique et de leur évolution dans les centres de décision.

L'on ne peut omettre le plan d'action national pour l'intégration de la femme dans le développement, initié par ledit gouvernement. «Ce fut un projet ambitieux dans lequel le ministre Mohamed Saïd Saadi a joué un rôle déterminant et a reçu un soutien inestimable de la part du gouvernement».

### La gestion Royale décisive de la pandémie de Covid-19

«La force de tout pays, à travers le monde, se révèle à l'occasion des grandes crises ..., et c'est ce qui a été concrètement démontré par le Royaume du Maroc sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI lors de la pandémie de Covid-19 qui a engendré une situation extrêmement critique», a mis en relief

Driss Lachguar en évoquant la pertinente gestion Royale de ladite conjoncture pandémique, en rappelant la performance reconnue par tout en chacun quant au traitement de cette crise, avec l'adhésion collective des différentes composantes de la société marocaine.

Le dirigeant ittihadiste n'a pas manqué de bien mettre en avant le rôle central et fructueux à tous égards accompli avec sagesse et détermination par le Souverain, incitant toutes les composantes gouvernementales à déployer tous leurs efforts. Ce fut le cas également, a-t-il enchaîné, du séisme d'Al Haouz qui a été géré avec une détermination, une célérité et une solidarité exemplaires, en application des Hautes Orientations Royales.

### La consolidation de la souveraineté du Royaume du Maroc, fruit de la politique clairvoyante de S.M le Roi

En évoquant le séisme d'Al Haouz, le Premier secrétaire a souligné que cela a été l'occasion de réitérer la vision prônée par le Maroc quant à la souveraineté du Royaume. Sa Majesté le Roi Mohammed VI en a hérité des défunts Rois Hassan II et Mohammed V avec l'obligation solennelle de la préserver et la défendre. Cela a été sa-

vamment illustré lorsque le Maroc a décliné les offres d'aide et d'assistance exprimées par certains pays, en affirmant que le Royaume disposait de tous les moyens et compétences requis pour venir à bout de cette crise.

Quant à la question de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud, Driss Lachguar considère qu'il s'agit d'une décision pleinement souveraine à laquelle s'est toujours attaché le Royaume, faisant de l'intégrité territoriale sa première cause et s'appuyant par ailleurs sur l'attachement unanime des Marocains à ce principe immuable.

«Nous, en tant qu'Union socialiste des forces populaires, nous soutenons inconditionnellement la gestion des affaires extérieures du Royaume, attributions revenant à Sa Majesté le Roi, et sommes, de ce fait, toujours disposés à nous impliquer, dans le cadre de la diplomatie parallèle au sein des organisations et forums internationaux partenaires, dans la protection et la défense des intérêts supérieurs de la Nation (...).», a-t-il solennellement mis en exergue.

### Les décisions stratégiques de Sa Majesté le Roi

Le Premier secrétaire du Parti des forces populaires a mis en avant le lancement par le Souverain d'une multitude de grands chantiers et projets en



*Les 25 années du Règne glorieux de S.M le Roi Mohammed VI retracées par Driss Lachguar*



conformité parfaite avec le nouveau projet de développement du pays.

Il a fait observer, à cet égard, que tout le monde, au Maroc comme à l'extérieur, est agréablement surpris par les décisions stratégiques du Souverain telles que l'ouverture sur l'Afrique, la contribution aux projets de développement de ses nombreux pays, et notamment l'ouverture sur la façade atlantique pour les pays du Sahel, outre, bien entendu, l'engagement plein et entier dans le dialogue Sud-Sud, a-t-il souligné.

Et d'évoquer les plus importants projets, initiés avec grandes détermination et clairvoyance par le Souverain tels que le port de Tanger Med, le port de Dakhla, le Train à Grande Vitesse, l'élargissement du réseau autoroutier, la politique de l'eau face au stress hydrique dans l'objectif de garantir la souveraineté en la matière.

**La protection sociale, un projet aussi ambitieux qu'inestimable**

Le Premier secrétaire a abordé enfin nombre de grands chantiers sociaux, dont les prémices ont été initiées en



**Notre pays a très bien géré le mouvement du 20 février, ce qui nous a épargné les morcellements, les conflits et l'effondrement de l'Etat subis par d'autres pays**

2002 avec le gouvernement de l'Alternance, tels que le Ramed, la couverture sanitaire obligatoire, entre autres.

Cela a pris réellement forme en 2018 avec l'adoption du projet de la protection sociale lancé par Sa Majesté le Roi et que nous avons considéré alors comme une révolution sociale se-reine, a rappelé Driss Lachguar en mettant l'accent sur la nécessité de s'y atteler avec prudence et vigilance quant à sa mise en œuvre effective.

**Un Maroc d'édification, d'ouverture, de liberté et de démocratie**

Driss Lachguar a affirmé que le Maroc d'aujourd'hui, ce n'est pas le Maroc d'hier. «C'est le Maroc de l'édification, de l'ouverture, de la liberté, de la démocratie, du progrès économique et social, du rayonnement culturel et touristique et de la présence agissante sur la scène internationale. C'est, en somme, le Maroc des mutations positives vers l'avenir».

Il a en substance indiqué : « Ce qu'il faut retenir, c'est qu'avec le gouvernement de l'Alternance, la nouvelle ère et l'élargissement des libertés publiques,

tout cela a eu des effets importants, l'avenue Mohammed V à Rabat est devenue un espace occupé par les manifestants. Le pire, c'est que nos opposants politiques ont tenté d'instrumentaliser cette situation. Par exemple, le Parti libéral apportait de l'aide aux manifestants. Je peux vous dire qu'il n'y avait pas de place dans chaque ville marocaine qui n'ait pas connu de manifestations. Certes, les besoins de la population étaient grands et Feu Hassan II avait parlé au milieu des années 90 d'une crise cardiaque, car les conditions sociales étaient très difficiles à cause d'années successives de sécheresse. Mais, paradoxalement, ceux qui auparavant gardaient le silence et acceptaient la situation sont tous sortis dans la rue pour protester durant la période du gouvernement de l'Alternance ».

Et de poursuivre : « Imaginez que pendant la période où j'étais ministre des Relations avec le Parlement, nous rencontrions des difficultés lors des séances parlementaires pour que le ministre responsable puisse accéder à l'Hémicycle et débattre avec les élus. Il y avait une sorte de siège imposé aux ministres... Nous avons vécu le mouvement (20 février, NDLR) dans son aspect positif, mais il faut également voir

## Les 25 années du Règne glorieux de S.M le Roi Mohammed VI retracées par Driss Lachguar



les ravages causés par le Printemps arabe dans d'autres pays. Le mouvement au Maroc a trouvé un peuple conscient, des institutions fortes et des acquis accumulés pendant des années, mais des violations ont eu lieu et les ministres ont été empêchés d'accéder aux sièges de leurs ministères. C'était une situation très difficile. Il y avait des instructions strictes de Sa Majesté le Roi pour y faire face en toute responsabilité et rationalité. Ce qui nous a épargné ce que d'autres pays ont vécu, à savoir le morcellement, les conflits internes et l'effondrement de l'Etat. Notre pays a géré cette situation d'une manière rationnelle, ouverte, tolérante et démocratique. Les mesures prises n'étaient pas seulement de nature sécuritaire, mais il y avait également une culture d'écoute et de dialogue ».

Driss Lachguar a fait savoir que tout démocrate doit supporter le prix de la responsabilité. Selon lui, « il n'existe aucune expérience au monde dans laquelle une personne ait accompli deux mandats consécutifs sans que sa popularité n'en pâtisse. Nous avons compris cela, mais ce qui s'est passé au Maroc, c'est que certaines parties ont assumé la responsabilité gouvernementale et ont cru qu'elles continueraient à jouir de la popularité, et ne voulaient pas comprendre qu'assumer des responsabilités signifiait rendre des comptes, c'est-à-dire finalement payer le prix de la responsabilité. L'Etat est pleinement convaincu que l'USFP a payé ce prix, et je considère que cela confirme l'intégrité de nos frères du parti. Il y a des faits objectifs qui ont conduit à l'affaiblissement de notre parti, auxquels s'est ajouté le fait que nous assumions la responsabilité du gouvernement de l'Alternance dans des circonstances très difficiles et avec des ressources fort limitées ».

### La volonté Royale et nos convictions sont en parfaite symbiose en matière de droits des femmes

Driss Lachguar a déclaré : « Je crois à l'accumulation et à l'équité. Historiquement, la famille Royale a joué un rôle en ce qui concerne les femmes et leurs droits dans notre pays. Souvenez-vous du Maroc des années trente, quarante et cinquante, lorsque les Princesses filles de S.M Mohammed V fréquentaient les écoles et sortaient sans voile. Lorsque j'ai obtenu mon baccalauréat en 1972, nous étions alors 7.000 dans tout le Maroc dans diverses spécialités. La présence des femmes était faible. Nous devons comprendre que la famille Royale constituait un modèle de famille moderne tournée vers l'avenir, qui croyait au droit des femmes à l'éducation, à la santé et au travail à l'instar des hommes. Nous devons nous rappeler que la Princesse Aïcha était une ambassadrice à une époque où les femmes n'assumaient pas de grandes responsabilités ».

« Quant à l'USFP, il a été fondé pour lutter contre l'injustice et la tyrannie dans un souci d'équité. La question des femmes a donc été et demeure une question centrale pour l'USFP. Même les Oulémas du parti étaient ouverts et défendaient une vision éclairée de l'Islam. La volonté Royale et nos convictions sont en parfaite symbiose dans une société en pleine mutation », a-t-il précisé.

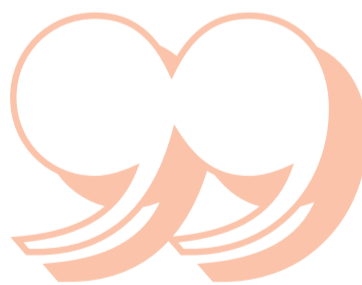
Et d'ajouter : « Il faut également prendre en considération le facteur temps dans la gestion de cette question, car parfois vous avez une revendication, mais les conditions pour la réaliser ne sont pas réunies. Et je peux dire en toute responsabilité que le

mouvement national partage la même idée, et vous vous souvenez du rôle que les femmes ont joué dans ce mouvement ».

Selon lui, « durant la période de l'Alternance consensuelle sous la direction de feu Si Abderrahmane El Youssefi, le plan d'action national pour l'intégration de la femme au développement a été élaboré. C'était un projet ambitieux. Dans ce contexte, il faut bien mettre l'accent sur le rôle important joué par un frère qui nous est cher, en l'occurrence l'ancien ministre

Mohamed Saïd Saadi, qui a payé une lourde facture à cause de ses positions. Il a trouvé en notre parti un fervent défenseur, car nous considérons le plan qu'il a proposé comme émanant de nous tous, d'autant qu'il s'est accompagné d'un ensemble de propositions pour la modification du Code du statut personnel. Je me souviens des difficultés auxquelles nous avons été confrontés au Parlement et, en tant que coordinateur de la majorité, je me trouvais dans des circonstances très difficiles, car même pour certaines élites, le seuil pour lequel nous travaillions et pour lequel nous nous battions était considéré, par eux, comme bas. Nous étions en guerre contre ces personnes-là et contre les conservateurs ».

Et conclure : « Il a fallu gérer cette situation en toute responsabilité, et j'ai personnellement assisté aux discussions et aux débats. Je considère que l'intervention Royale a été le facteur décisif qui a facilité la tâche de tous ceux qui aspiraient à développer et à moderniser notre société, car le Souverain est le Commandeur des croyants qui a procédé également à la réorganisation du champ religieux, chose qu'il faut absolument saluer, surtout pour faire face au terrorisme. Car, pour nous, l'une des véritables méthodes de prévention, avec bien évidemment la modération et la tolérance du peuple marocain, c'est l'organisation du champ religieux. Nous avons fait de grands progrès dans ce domaine. Nous avons donc beaucoup d'espoir dans les outputs de la réforme escomptée du Code de la famille. Nous n'allons pas anticiper et je ne dirai rien là-dessus. Il faudra plutôt attendre l'avis du Conseil supérieur des Oulémas sur cette question qui sera sans doute une avancée qui s'ajoutera à ce que les femmes ont réalisé dans notre pays ».



**Nous devons nous rappeler que la famille Royale a toujours constitué un modèle de famille moderne tournée vers l'avenir, croyant au droit des femmes à l'éducation, à la santé et au travail à l'instar des hommes**

## 25 ans de Règne de S.M Mohammed VI

# Ambition, constance et détermination



Par Habib El Malki\*

S'inscrivant dans la continuité de l'œuvre de son illustre père, l'action de S.M. le Roi Mohammed VI s'est orientée, dès son intronisation, vers la consolidation des fondements de l'Etat moderne à travers un programme de réformes visant le renforcement du cadre institutionnel et de gouvernance publique et l'instauration des bases pour un développement économique harmonieux, soutenu et inclusif, favorisant la transformation des structures économiques et ouvrant de nouvelles perspectives de progrès au plan social.

Ce vaste programme, véritable chantier de règne, déployé sur les vingt-cinq dernières années dans tous les domaines et impliquant l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale, a permis des avancées, à grands pas, sur la voie du progrès économique et du développement social. Ces avancées, outre leur incidence directe sur les conditions de vie qui ont connu une amélioration notable bénéficiant à toutes les catégories sociales, ont, par ailleurs, favorisé l'émergence du Maroc sur la scène politique, comme puissance influente dans son voisinage régional, et réconforté son positionnement géostratégique sur la scène internationale. Sur toutes les questions qui touchent à la paix, à la stabilité, à la sécurité, à la migration ou encore au développement humain dans la région et même au-delà, la voix du Maroc, connue pour sa modération et son équilibre, est entendue et souvent sollicitée, pour dégager les consensus nécessaires à l'élargissement des espaces de paix pour un meilleur partage de la prospérité.

Ce résultat est l'aboutissement d'un long parcours accompli, avec force de constance et de détermination, au prix d'un effort soutenu qui ne s'est jamais démenti depuis le début du millénaire, même en période de difficultés, et dont les effets bénéfiques se ressentent actuellement dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale. La célébration du 25ème anniversaire de l'intronisation de S.M. le Roi Mohammed VI offre l'opportunité de revenir sur ce parcours exceptionnel pour, d'une part, faire la lumière sur les grandes options stratégiques qui ont présidé au

choix des politiques mises en œuvre au cours des vingt-cinq dernières années et, d'autre part, prendre toute la mesure de leur impact sur la dynamique de développement économique, sociale et culturelle du pays et sa convergence, de plus en plus accélérée, vers les standards des nouveaux pays émergents.

### Conduite du changement à travers la modernisation des institutions

On se souviendra qu'au départ, et après une analyse approfondie des véritables freins qui entravent la marche du Maroc vers le progrès, et inhibent tous les efforts entrepris depuis l'indépendance du pays et sur une période couvrant près de quatre longues décennies, le choix s'est porté prioritairement, en début de règne, sur l'urgence des grandes réformes institutionnelles afin de libérer le potentiel de développement de l'économie et la société. Ces réformes qui ont visé le rattrapage du retard pris dans ce domaine ont retenu, comme objectif prioritaire, la modernisation du système de gouvernance publique à travers la promotion de la démocratie, le renforcement des droits et libertés des citoyens et la défense des principes de l'équité, de l'égalité et des droits humains. L'histoire retiendra deux initiatives majeures prises dans ce cadre, celle, en premier lieu, de l'institution de l'Instance Equité et Réconciliation dont la mission principale a été de rompre définitivement avec les pratiques de violations des droits de l'Homme ayant prévalu dans le contexte particulier de l'après-indépendance pour ouvrir une nouvelle ère de libertés et de droits ; et celle, en second lieu, de la réforme de la Moudawana, véritable révolution ayant requis l'unanimité de toutes les forces politiques, qui a visé la modernisation du Code de la famille en instaurant de nouvelles dispositions plus favorables aux droits de la femme et à la stabilité de l'institution familiale. On retiendra que cette dynamique de réforme du Code de la famille reprend actuellement avec le débat en cours sur l'intégration de nouvelles dispositions octroyant plus de droits aux femmes pour plus d'équilibre et de cohésion au sein de la cellule familiale dans un contexte économique et social en pleine transformation.

Ces initiatives ont été renforcées par d'autres réformes à caractère politique, administratif ou social. Il s'agit, notamment, de la réforme de la justice visant la modernisation du système judiciaire pour garantir son indépendance et son efficacité ainsi que de la réforme électorale qui a permis d'introduire plus de transparence dans les dispositifs régissant le système des élections. Au plan social, la mesure phare qui a marqué le début du règne de S.M. le Roi Mohammed VI est sans conteste celle connue sous le nom de l'Initiative nationale

pour le développement humain et dont l'objectif principal est d'enclencher un nouvel élan de solidarité à travers des projets communautaires visant la réduction de la pauvreté, des inégalités sociales et de l'exclusion.

### Révision de la Constitution Renforcement du choix démocratique, consécration de l'Etat de droit et promotion des libertés

Mais la réforme la plus marquante sur le plan institutionnel demeure celle qui a concerné la révision de la Constitution en 2011. Cette révision, voulue par S.M. le Roi, a consolidé l'Etat de droit au Maroc en introduisant des réformes significatives visant à moderniser les institutions politiques, renforcer la démocratie et promouvoir les droits de l'Homme et les libertés individuelles. La nouvelle Constitution, qui consacre le principe de séparation des pouvoirs en garantissant l'indépendance de la justice et en renforçant les prérogatives du chef de gouvernement tout en accordant au pouvoir législatif des compétences élargies, intègre les droits humains, économiques et sociaux et institue les règles de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques. La mise en place progressive des dispositifs législatifs et réglementaires s'inscrivant dans la logique de cette grande réforme a libéré les initiatives et a permis d'insuffler un nouvel élan de progrès tant au niveau économique que social.

La réforme constitutionnelle adoptée en 2011 a, par ailleurs, ouvert la voie à une autre réforme tout aussi importante, à savoir celle de la régionalisation avancée. Si le texte constitutionnel a posé les fondations de la régionalisation avancée en reconnaissant le rôle central des régions dans la gouvernance du pays, le cadre juridique et les lois organiques régissant le processus de régionalisation avancée sont venus par la suite pour préciser les compétences, l'organisation et le fonctionnement des conseils régionaux, marquant ainsi une étape cruciale sur la voie de la décentralisation. Cette réforme importante a constitué une étape clé pour le Maroc dans sa quête de modernisation de l'administration publique et d'amélioration des conditions de vie des citoyens. Sa mise en œuvre progressive a nécessité, et nécessitera encore, des efforts continus et une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes, administration, collectivités territoriales, opérateurs économiques, acteurs sociaux et membres de la société civile, pour être pleinement réussie.

### Stratégie économique Infrastructures, diversification productive et industrialisation

Le deuxième grand chantier est celui du développement économique et social. Héritant d'une structure économique essoufflée sous le poids d'un environnement économique particulièrement contraignant avec une forte dépendance de l'extérieur, de multiples rigidités intrinsèques et de faibles capacités réactives, le nouveau règne devait entamer un long processus de transformation et de diversification des structures productives pour repositionner le système économique dans une posture plus compétitive tant au niveau interne que sur les marchés internationaux. Ce processus a démarré avec la mise en place depuis le début du millénaire d'une série de plans de développement intéressant les principaux secteurs d'activité en vue d'élargir la plateforme productive, la diversification de ses activités et le renforcement de sa productivité dans un environnement de plus en plus compétitif. L'importance du déficit accumulé en matière d'équipements collectifs a fait que les premiers programmes à caractère sectoriel ont privilégié le développement des infrastructures de base dans les domaines des transports, du réseau électrique, des systèmes hydrauliques, des installations portuaires, des équipements des zones industrielles et des services de télécommunications. Le Maroc a engagé des investissements massifs dans ce domaine qui le placent aujourd'hui parmi les pays disposant des infrastructures économiques les plus attractives pour les investissements dans la région. Le succès retentissant à l'international du port Tanger-Med avec sa plateforme logistique ainsi que la ligne ferroviaire LGV entre Tanger et Casablanca en donnent l'exemple le plus édifiant.

Parallèlement aux investissements entrepris pour l'amélioration des infrastructures de base, les plans sectoriels se sont intéressés au développement de nouvelles opportunités pour la transformation du système productif dans un sens permettant sa modernisation et sa diversification tout en veillant à la consolidation des secteurs traditionnels qui sont à la base de la richesse du Maroc. Les plans successifs mis en œuvre pour le développement du secteur agricole, depuis le Plan Maroc Vert jusqu'à la Génération Green, s'inscrivent dans cette logique. Les investissements importants consentis dans le secteur sur les 25 dernières années ont permis un triplement de la valeur ajoutée des activités agricoles, réalisant ainsi une progression moyenne de 5,4% par an sur cette période et ce, malgré l'incidence, négative et de plus en plus fréquente, du facteur climatique. Outre l'élargissement du périmètre de production du secteur et sa diversification, cette évolution a contribué de façon significative à la





sécurisation de l'approvisionnement du marché intérieur en produits agricoles, à l'offre exportable de ces produits et à l'emploi.

L'autre dimension importante des stratégies sectorielles concerne l'effort accompli dans les domaines du développement industriel et de la transition énergétique. La stratégie adoptée depuis près de 25 ans dans le domaine industriel a cherché à développer un secteur manufacturier performant, en s'inscrivant dans la logique de la nouvelle division internationale du travail, et en intégrant les grandes tendances du contexte international tant en ce qui concerne les avancées de la technologie que les orientations du marché. Concrétisée à travers les plans industriels successifs, depuis le Pacte national pour l'émergence industrielle jusqu'au Plan d'accélération industrielle, cette stratégie s'est fixé comme principal objectif la mise en place progressive d'une plateforme industrielle performante, attractive et de qualité. Les orientations retenues dans le cadre de cette stratégie accordent la priorité aux filières industrielles pour lesquelles le Maroc dispose de réels avantages compétitifs. Ces filières devaient être soutenues à travers un cadre incitatif conjugué à des programmes de développement adaptés aux besoins du marché. Force est de constater qu'aujourd'hui, ces orientations ont porté pleinement leurs fruits dans des secteurs devenus clefs dans les activités industrielles tournées vers l'exportation, comme l'atteste le développement des secteurs de l'automobile, de l'électronique et de l'électricité et de l'aéronautique qui, ensemble, génèrent actuellement près de 44% du chiffre d'affaires à l'export.

Par ailleurs et anticipant les tendances industrielles orientées de plus en plus vers les technologies qui contribuent à la préservation de l'environnement, le Maroc a pris les devants en lançant de grands projets structurants dans le domaine des énergies renouvelables en exploitant son potentiel naturel dans l'éolien, le solaire et l'hydraulique. Le Maroc se positionne actuellement

parmi les leaders régionaux dans les énergies renouvelables avec les projets d'envergure comme le complexe solaire Noor à Ouarzazate, classé comme l'un des plus grands projets dans le monde. Ne disposant pas de ressources énergétiques conventionnelles, le choix d'une transition énergétique accélérée s'impose au Maroc pour couvrir ses besoins sans cesse croissants. La situation quasi-permanente de stress hydrique que connaît le Maroc nécessite par ailleurs la disponibilité d'une énergie en quantité suffisante et à bas coût pour le développement d'infrastructures de desalement d'eau de mer.

### Consolidation de la croissance, amélioration des niveaux de vie et progrès sur le plan social

Les efforts entrepris des années durant au niveau économique ont eu des résultats probants en termes de croissance, d'amélioration des conditions de vie et d'inclusion. Le PIB, qui se situait à peine à 394 milliards de DH au début de la décennie 2000, a plus que triplé au cours des vingt-cinq dernières années, enregistrant ainsi une progression nominale de près de 6% par an, correspondant à une croissance réelle de 3,8%. Le niveau du PIB par habitant aura triplé durant cette période, réduisant d'autant les niveaux de pauvreté, d'inégalités et de vulnérabilité au sein de la population, malgré les fortes fluctuations liées à l'aléa climatique et à l'instabilité de l'environnement international.

Les progrès significatifs réalisés dans le domaine économique ont eu, par ailleurs, leurs prolongements sur le développement social. D'importantes avancées dans ce domaine se ressentent, en particulier, à travers la généralisation de l'accès à l'école, l'amélioration des performances du système d'éducation et de formation, le développement des structures sanitaires et l'élargisse-

ment progressive de l'accès aux soins de santé, sans compter les améliorations sensibles dans les conditions de vie, de logement et d'habitat, particulièrement dans les zones les plus vulnérables. Ces avancées ont été couronnées dernièrement par la mise en chantier du projet de protection sociale visant à assurer la couverture de l'ensemble des prestations et des services de sécurité sociale à toutes les catégories de populations, y compris celles relevant du secteur informel. Ce projet, considéré comme l'un des chantiers majeurs de l'actuelle décennie, a pour objectif l'universalisation de la couverture médicale, la modernisation et la pérennisation des régimes de retraite et la mise en place d'un système d'assurances pour toutes les catégories des travailleurs indépendants. Les défis à relever pour la réussite de ce projet tiennent essentiellement aux modalités de financement qu'il va falloir adapter aux capacités contributives réelles des bénéficiaires ainsi qu'au mode de gouvernance de l'ensemble du système avec les dispositifs qui s'y rattachent.

### Coopération internationale Le Maroc, un Etat pivot dans la région

Sur le plan diplomatique, le Maroc, conscient de l'importance de la coopération internationale dans un monde de plus en plus interdépendant, n'a cessé de déployer tous les efforts nécessaires pour la consolidation de ses relations avec ses partenaires traditionnels dans la région, en Méditerranée, en Europe et en Afrique, tout en veillant à l'élargissement et la diversification des projets de coopération pour prendre l'avantage des dynamiques économiques, technologiques et culturelles dans d'autres régions du monde, notamment en Asie et en Amérique.

Cette stratégie a conduit le Maroc, sous le leadership de S.M. le Roi, à jouer un rôle actif dans les organisations internationales

et les forums multilatéraux pour la promotion de la paix, de la sécurité et de la coopération mondiale. Elle lui a permis de consolider sa position dans le concert des nations en tant que pays pivot dans la région, jouant un rôle clé dans la promotion de la coopération internationale, tout en capitalisant sur ses atouts géographiques, culturels et économiques pour servir ses intérêts, défendre son intégrité territoriale et promouvoir la stabilité et la prospérité dans la région.

L'initiative de constitution d'un bloc des pays africains de la façade atlantique s'inscrit parfaitement dans cette perspective et participe d'une vision stratégique porteuse de grandes ambitions pour la région. Cette initiative apparaît aujourd'hui d'autant plus opportune qu'elle peut contribuer de façon significative à la réalisation de l'agenda 2063 pour le continent qui vise, à terme, l'intégration de l'Afrique pour en faire un espace d'ouverture, de stabilité, de prospérité et de solidarité. Portée par le Maroc, l'alliance des pays africains de la côte atlantique présente de multiples avantages tant sur le plan économique que celui géostratégique au bénéfice de l'intégration de la région mais aussi de son voisinage sahélien et même au-delà, à l'ensemble du continent. Dans un contexte marqué par la montée des antagonismes géostratégiques, cette alliance permettra aux pays de la région de mieux affirmer leur présence sur la scène internationale et renforcer leur influence collective pour défendre les intérêts communs. De plus, les pays de la façade atlantique, agissant en tant que bloc régional solidaire et cohérent, peuvent établir des partenariats stratégiques avec les autres régions et organisations internationales qui bénéficient à l'ensemble de la région. Œuvrant dans le cadre de l'agenda 2063, cette alliance devrait agir en priorité pour le renforcement de l'intégration de toutes les régions africaines et leur inclusion à la dynamique de développement, et plus particulièrement les régions les plus défavorisées.

\* Président du Conseil national de l'USFP

# Jack Lang : *Sa Majesté est un homme extrêmement cultivé, passionné d'art, d'architecture et d'histoire*

*Jack Lang est une figure emblématique de la scène culturelle française. L'ex-ministre de la Culture préside depuis janvier 2013 l'Institut du monde arabe, où il continue à promouvoir le dialogue interculturel et la richesse des échanges entre les mondes arabe et occidental. Il est aussi connu pour sa grande amitié pour le Maroc. Dans cet entretien, il nous livre ses impressions.*



**Libé :** Le Maroc s'apprête à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Comment percevez-vous la transformation du Royaume pendant le règne du Souverain ?

**Jack Lang :** A mon avis, l'accession au trône de Sa Majesté le Roi Mohammed VI a marqué un véritable changement au Maroc. Cela a commencé par un état d'esprit radicalement nouveau, qui est sans doute l'un des moteurs de cette transformation, mais aussi, je pense, par son éducation, sa sensibilité et sa maturité. Très vite, on a ressenti les transformations du Royaume.

L'atmosphère et le climat se sont métamorphosés au Maroc. Une ouverture de la société, à la démocratie. Le Roi est un homme éclairé et érudit. Il a permis une ouverture à la vie sous toutes ses formes et notamment dans le domaine des droits de l'Homme. Je pense en particulier à l'Instance Équité et Réconciliation (IER), chargée de faire la lumière sur plus de quatre décennies. C'est la

seule expérience en Afrique, avec la commission conçue par Nelson Mandela en Afrique du Sud, qui a permis, disons, de tourner la page et entamer une nouvelle période politique.

La nouvelle Constitution de 2011 a été un acte très fort, qui a posé les jalons d'un régime politique particulièrement original et novateur. Elle consacre le nouveau visage d'un Maroc résolument tourné vers la démocratie. Il a été décidé que le Premier ministre serait choisi au sein du parti arrivé en tête des élections. Cette Constitution, le Roi l'a appliquée en nommant un Premier ministre du parti islamiste le PJD. C'est un modèle constitutionnel très rare. Il a respecté pleinement et totalement la Constitution.

Et cette Constitution comporte d'autres vertus. L'une est pour moi admirable. C'est le préambule lui-même, qui affirme le respect des droits. Je suis un universaliste, ouvert à toutes les cultures, à toutes les religions et à toutes les croyances. Je suis admiratif devant ce texte

unique, je crois, unique au monde. Il revendique la pluralité de ses héritages culturels et spirituels, et il est écrit expressément : héritage africain, héritage méditerranéen, héritage arabe, héritage musulman, héritage juif, héritage berbère. C'est extraordinaire, toutes les composantes de la société marocaine sont représentées.

J'ai organisé ici, à l'Institut du monde arabe, une grande exposition sur le Maroc qui a occupé la totalité de l'Institut, du rez-de-chaussée au sommet. D'autres progrès sont encore à accomplir, notamment pour les femmes au Maroc. Le véritable tournant est intervenu en 2003 sous le règne du Roi Mohammed VI, avec la révision du statut qui a permis à la femme marocaine de jouer pleinement son rôle de citoyenne. Ainsi, le Maroc est devenu le seul pays arabe à consacrer l'égalité juridique homme-femme. Le discours du 30 juillet 2022, prononcé à l'occasion de la Fête du Trône par SM le Roi Mohammed VI, a constitué un signal fort pour la réforme du Code de la

famille. A travers ce discours, le Roi a quasiment tracé une feuille de route pour une réforme qui se veut compatible avec l'esprit de la Constitution de 2011, ainsi que la vision de Sa Majesté d'un Etat moderne. C'est un véritable chantier ouvert par le Roi.

**Parlez-nous de la coopération entre la France et le Maroc, notamment dans le domaine culturel. Vous n'étiez pas seulement un observateur, mais aussi un acteur.**

Comment ne pas être admiratif face à un Maroc créatif ? C'est, par son histoire et ses traditions, un pays de raffinement. Son artisanat, d'ailleurs, a été remarquablement mis en valeur par Sa Majesté. L'artisanat marocain est unique, et quand on parle d'artisanat, ce n'est pas seulement le zellige, mais aussi les caf-tans, les traditions musicales. Mais aussi, sous le règne de Sa Majesté, les artistes d'aujourd'hui connaissent un épanouissement et une liberté d'expression saisissants. De nombreux artistes marocains sont



d'ailleurs présents sur la scène internationale. A l'Institut du monde arabe, ils n'ont pas uniquement une exposition ; l'art marocain est présent, par exemple, dans l'exposition actuelle sur les Arabofuturs, il y a cinq artistes marocains.

**La politique culturelle du Maroc, sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, est saluée pour son dynamisme et son engagement envers la préservation et la promotion de la culture marocaine. Qu'en pensez-vous ?**

Le Maroc est un pays dont je suis la politique culturelle avec passion, et je la trouve remarquable aujourd'hui. Depuis l'accession au trône de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, des initiatives notables ont été prises, notamment la restauration du patrimoine qui avait longtemps souffert. Aujourd'hui, je constate qu'à travers le pays, de nombreux monuments ont été restaurés ou réhabilités. De plus, une politique muséale ambitieuse a été engagée par la Fondation nationale des musées, dirigée par monsieur Mehdi Qotbi. Il y a le Musée Mohammed VI d'Art Moderne et Contemporain à Rabat, mais aussi d'autres musées à travers le pays, comme le Musée des Confluences à Marrakech et un musée du judaïsme à Fès. Beaucoup d'autres projets sont en préparation, et je crois vrai-

ment que le Maroc est sur la bonne voie. Je n'oublie pas que Sa Majesté est un homme extrêmement cultivé, passionné d'art, d'architecture et d'histoire. Le Maroc est un pays qui, en plus de tous les trésors extraordinaires dans ses villes et villages, possède une culture populaire riche et profonde.

Sous le règne de S.M le Roi Mohammed VI, la politique des musées et des grandes expositions a été très réussie, confiée à Mehdi Qotbi, un homme remarquable qui accomplit un travail énergique et inventif avec la Fondation nationale des musées. Le Musée Mohammed VI d'Art Moderne et Contemporain de Rabat a organisé plusieurs grandes expositions, et l'Institut du monde arabe a prêté 140 œuvres qui ont été exposées pour la première fois à l'étranger.

A l'occasion du Salon du livre à Paris, le Maroc était à l'honneur, une initiative du Souverain a permis d'exposer des trésors uniques des collections Royales. Avec la Fondation nationale des musées, l'exposition sur le Maroc contemporain a remporté un succès inouï, attirant des dizaines de milliers de visiteurs venus découvrir l'art contemporain marocain.

Il y a aussi l'exposition « Trésors de l'Islam en Afrique », produite par l'IMA en 2017, qui a voyagé au Maroc après que Sa Majesté le Roi

l'a découverte avec le président François Hollande à l'IMA.

Je ne connais pas beaucoup de pays dans le monde qui ont ce rythme de création de musées. Mais il y a aussi le développement du cinéma marocain sous le règne de S.M le Roi Mohammed VI. Il y a également l'Opéra de Rabat et le Grand Théâtre de Casablanca, des domaines auxquels le Souverain a accordé une grande importance, avec une politique de grands chantiers et des infrastructures qui ont transformé l'image du Maroc ces derniers 25 ans.

**Il est tout à fait pertinent de rappeler que le Maroc, sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a choisi l'art et la culture comme éléments centraux de sa politique de soft power. Qu'en pensez-vous ?**

On peut dire que le Maroc, sous le règne de S.M le Roi Mohammed VI, a choisi l'art et la culture comme vecteurs de sa politique de soft power. En effet, avec une politique d'expositions dans les musées du Royaume et une présence marquée à l'étranger lors des grands événements culturels, cette présence est notable dans de grandes capitales du monde telles que Paris, Madrid, Abu Dhabi, entre autres.

J'ai eu le privilège de rencontrer Sa Majesté le Roi Mohammed VI et

c'est un homme extraordinairement érudit, passionné par l'art et la culture. Je l'ai vu de mes propres yeux, par exemple, lorsqu'il a visité l'exposition sur les trésors de l'Islam, il a été saisi par la beauté des œuvres.

Je suis très impressionné quand j'ai la chance de venir au Maroc et de voir la transformation des grandes villes comme Tanger, Casablanca, Rabat, Marrakech, Tétouan... C'est vrai, mais en même temps, en tant qu'homme de culture, je ne peux pas dissocier tout cela de la culture, de tout ce qui est entrepris au Maroc. Parallèlement, ou plutôt simultanément, les grandes infrastructures sont également très impressionnantes. Un autre point fort du Souverain est sa politique africaine, l'affirmation de l'africanité du Maroc. S.M le Roi a été présent dans tous les pays d'Afrique où il a été reçu comme un frère, comme un ami, comme un protecteur.

Lorsque le Maroc a signé les accords d'Abraham, Sa Majesté a posé comme condition la reconnaissance de la marocanité du Sahara. Mais en même temps, il a exigé, ce que n'ont pas fait d'autres pays arabes, que les droits des Palestiniens soient réaffirmés et, de plus, pendant la guerre de Gaza, les Palestiniens ont pu compter sur l'aide humanitaire du Maroc et de son Roi.

**Paris : Propos recueillis par Youssef Lahlali**

# L'évolution des réformes constitutionnelles au Maroc depuis l'indépendance



Par Brahim Rachidi\*

## Quelles sont les réformes constitutionnelles au Maroc depuis l'indépendance ?

Le premier projet de constitution au Maroc date de 1908.

Le Maroc indépendant a connu huit réformes constitutionnelles depuis 1962 : sept réalisées sous le règne de feu SM Hassan II et une, en juillet 2011, sous le règne de SM le Roi Mohammed VI.

Le 14 décembre 1962 est promulgué le premier texte constitutionnel du Maroc indépendant.

La première révision est celle du 30 juillet 1970. La deuxième datée de mars 1972. Celle-ci a connu deux amendements portant l'un sur l'abaissement de la majorité du Roi à 16 ans au lieu de 18 (référendum du 23 mai 1980) et l'autre sur la prorogation de la durée du mandat de la chambre des représentants (référendum du 30 mai 1980).

La cinquième révision date du 9 octobre 1992.

La constitution révisée de 1992 a fait l'objet d'un amendement portant sur l'année budgétaire de 1995.

La révision du 7 octobre 1996 a instauré le bicaméralisme au Maroc.

La dernière révision, objet du référendum du 1er juillet 2011 sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

## La Constitution de 2011 marque une rupture avec le passé.

Le Roi Mohammed VI a marqué une rupture dans la méthodologie et le style de gestion des nouveaux paradigmes du Maroc moderne du 21ème siècle, notamment :

- Le code de la famille en 2004,
- L'Instance équité et réconciliation, dossier phare du début du Règne,
- Le nouveau concept de l'autorité,
- L'Initiative Nationale de Développement Humain « L'INDH,
- Le chantier social, avec le concept de l'Etat social,
- La transition énergétique,
- Le nouveau modèle de développement économique,

Les chantiers qui ont été ouverts tout au long de ces vingt-cinq dernières années visent à mettre le Royaume du Maroc sur les

rails d'un Maroc moderne et performant.

La révision constitutionnelle vise essentiellement l'édification d'un Maroc moderne, démocratique.

### Le projet de Constitution de 1908.

Dès le début du vingtième siècle, le Maroc avait opté pour une vie constitutionnelle à même d'organiser les pouvoirs de l'Etat.

La première constitution fondamentale du 11 octobre 1908 visait à moderniser l'Etat marocain pour échapper aux convoitises des Européens, notamment de la France et de l'Allemagne, en exigeant la réorganisation des pouvoirs publics. Ce projet de constitution n'a jamais été signé par le sultan, car la convention de Fès du 30 mars 1912 instaure le protectorat français sur le Maroc, à la suite d'un accord de troc colonial : L'Espagne obtenant le nord du Maroc, tandis que l'Allemagne reçoit une partie du Congo français que la France récupérera à la suite de la grande guerre.

Cette constitution était en avance par rapport à son époque en considérant que l'Etat chérifien marocain est pleinement indépendant avec la ville de Fès comme capitale, l'Islam comme religion et le rite malékite comme rite adopté.

Tout Marocain a le droit de jouir de sa liberté individuelle qui consiste pour chacun à faire, à dire et à écrire ce qu'il veut, à condition de respecter l'ordre public.

L'enseignement primaire est obligatoire, le fouet, la torture et tout procédé contraire à la civilisation sont interdits.

Le Conseil consultatif composé de deux organes le Conseil de la nation et le Conseil des notables qui ouvre ses travaux en présence du Sultan et du Grand vizir.

Le règne de SM le Roi Mohammed VI peut être qualifié de règne de l'aboutissement de la réforme constitutionnelle.

### L'USFP a toujours contribué aux réformes constitutionnelles.

L'USFP s'est toujours attelé à présenter ses propositions de réformes constitutionnelles sous forme de mémorandum au cabinet Royal comprenant toutes les améliorations et révisions constitutionnelles que le parti considère comme nécessaires pour l'édification d'un Etat démocratique moderne.

La première constitution de Maroc indépendant date du 14 décembre 1962. Elle est entrée en vigueur le 18 novembre 1963 avec l'ouverture de la première session du parlement, élu la même année.

La constitution de 1962 a consacré la suprématie politique du Monarque et instauré un régime de sultanat constitutionnel dans lequel le Roi règne et gouverne.

Le Parlement issu de cette constitution est vite paralysé par l'action des deux grands partis de l'époque : L'Istiqlal et l'Union Nationale des Forces populaires (L'UNFP) à cause de l'absence d'une majorité homogène.

### L'Etat d'exception.

« Devant toute impossibilité de constituer un gouvernement d'Union Nationale et de dégager une majorité parlementaire » et pour sortir de l'impasse le Roi recourt à l'article 35 de la constitution et proclame l'Etat d'exception.

Pendant 5 ans, le Roi gouverne sans les partis, assisté de ses Conseillers civils et militaires.

Le 31 juillet 1970 l'Etat d'exception prend officiellement fin avec la promulgation de la nouvelle constitution.

La Constitution de 1970 consacre l'élimination des Partis Politiques et donne une façade parlementaire à l'absolutisme du pouvoir.

Ainsi les partis issus du mouvement national sont neutralisés Palais, coupés des masses et privés de nombre de leurs militants par des mesures répressives.

La mise à l'écart des partis politiques va avoir pour conséquence une extension du Rôle de l'Armée qui va se traduire par une tentative de coup d'Etat le 10 juillet 1971, ce qui amène le Roi à tenter une ouverture en direction de l'UNFP et de l'Istiqlal.

La Constitution promulguée le 10 mars 1972 dévoile la portée réelle de l'ouverture en direction de la Koutla. Cette constitution renoue avec les dispositions du texte de 1962, mais ne sera effective qu'en octobre 1977.

### L'ouverture sur les propositions constitutionnelles de la Koutla.

Les partis de la Koutla ont appelé à la boycott au referendum.

En dépit de cette position de boycott, les partis de la Koutla, ont gardé des contacts avec le Roi, avec l'espoir de parvenir à un accord sur un programme de réformes et la mise en place d'un gouvernement de coalition.

L'espoir est renforcé depuis l'échec de la tentative du coup d'Etat du 16 août 1972 et l'Initiative Royale de réintégrer les partis politiques dans le jeu politique en appelant à l'Unité Nationale autour du trône en vue de récupérer les provinces du Sud.

En 1972, l'Unité de la Koutla va être remise en cause par la scission en 1972 de l'UNFP.

La chute du Mur de Berlin en 1989, l'environnement politique international inédit. Dans ce contexte le Roi décide de présenter un projet de révision de la constitution le 20 août 1992. Cette constitution répond en partie aux mémorandums de la Koutla.

### Les atouts de la Constitution de 1992.

Il a fallu attendre la Constitution de 1992 pour voir s'opérer de grands changements constitutionnels et dépasser le texte de 1972. Ce nouveau texte avait opéré un changement radical quant au pouvoir réglementaire dévolu au Premier Ministre, alors qu'en 1962, celui-ci le partageait avec le Roi qui l'avait repris dans son intégralité en 1970.

On remarquera que c'est le texte de 1992, dont les acquis ont été préservés par la révision de 1996, qui constitue le tournant décisif, caractérisé par la valorisation de l'institution gouvernementale et son renforcement par rapport aux précédentes expériences.

### La Constitution de 1996 ouvre la voie à l'alternance consensuelle.

La Constitution de 1996 a balisé le terrain pour la mise en place du gouvernement d'alternance, ainsi que la démocratisation des institutions et des relations entre les pouvoirs publics.

Le Roi dispose de prérogatives qui surplombe toutes celles des autres institutions.

Le Roi oriente le travail parlementaire et celui du gouvernement, préside les conseils des ministres et peut intervenir dans le domaine judiciaire.

L'USFP devait appeler à voter pour la Constitution de 1992, mais des dissensions internes et la virulence de la jeunesse ittihadie a amené le parti à s'abstenir. Cette position n'a pas plu aux dirigeants et à leur tête le Premier secrétaire Abderrahmane El Youssefi.

La constitution, de 1996 a repris plusieurs innovations du texte de 1992 notamment l'attachement du Maroc aux principes universels des Droits de l'Homme.

En juin 1996, les partis de la Koutla ont présenté au palais Royal un mémorandum mentionnant des propositions de droits relatifs aux principes fondamentaux des libertés des citoyens.

Dans les textes précédents, la formation du gouvernement était une prérogative exclusivement Royale.

Le Roi nommait le premier ministre et les ministres. La réforme de 1992 a apporté une innovation, les ministres sont nommés sur proposition du Premier Ministre de même que, le sort du parlement, dans la constitution de 1962, et de la chambre des représentants dans celles de 1970 et de 1972 n'était pas réglé en cas de proclamation de l'Etat d'exception.

La Constitution de 1992 a mentionné que l'Etat d'exception n'entraînait pas la dissolution de la chambre des représentants. Cette innovation, est maintenue dans la Constitution de 1996, pour le parlement avec ses 2 chambres.

La Constitution de 1992 a institué un conseil constitutionnel, à la place de la chambre constitutionnelle de la Cour Suprême avec des compétences identiques à celles des Cours et Conseils Constitutionnels sous d'autres cieux.

Ce n'est qu'en 1996, qu'on procède à la constitutionnalisation de la Cour des comptes qui existait déjà depuis 1979 et à la création des Cours régionales des comptes.

La Constitution de 1996, a créé la seconde chambre élue au suffrage indirect, représentant les groupes sociaux intermédiaires entre l'Etat et les citoyens : La Chambre des Conseillers.

Le retour de la chambre des conseillers

sur la scène constitutionnelle a, en quelque sorte favorise des manipulations électorales du suffrage indirect relatif au tiers de la chambre des représentants.

Au lendemain des élections de 1993, ce tiers avait été décrié par les partis de la Koutla démocratique qui demandaient la dissolution de la Chambre des Représentants et l'organisation de nouvelles élections.

### Le Maroc s'oriente vers un système parlementaire rationalisé.

Avec toutes les réformes constitutionnelles de la décennie marquant la fin du 20<sup>e</sup> siècle, le Maroc s'oriente vers le système parlementaire rationalisé inspiré de la constitution de la cinquième République française.

L'évolution de la réforme constitutionnelle, s'est orientée vers une responsabilisation plus prononcée du gouvernement vis à vis du Roi mais aussi du parlement.

Aujourd'hui le Maroc dispose d'un arsenal d'institutions démocratiques que personne ne conteste. Il dispose d'un régime où le parlement et l'exécutif agissent en symbiose sous l'autorité et selon les directives, et les instructions du Roi qui constitue l'élément principal du système, la source des pouvoirs de toutes les institutions réunies sous la coupole de la Monarchie gouvernante.

Après son accession au trône en 1999, le Roi Mohammed VI affirme vouloir régner et gouverner en définissant le régime marocain comme étant un régime de monarchie exécutive.

Le Roi affirme qu'« il n'y a pas de démocratie sans démocrates » et insiste sur la nécessité de réformer les partis politiques et de les mettre à niveau.

Dans le discours Royal du 06 novembre 2008, la commission consultative pour la régionalisation est créé et présidée par le Conseiller Royal, Omar Azziman.

Dans le Discours d'ouverture du parlement en octobre 2009, le Roi met en relief les piliers d'une « réforme institutionnelle profonde » notamment la réforme de la justice, la régionalisation avancée et une large déconcentration.

### La mise en place de la Constitution de 2011.

La commission consultative de révision présidée par le conseiller Royal le professeur Abdellatif Ménnouni est mise en place le 10 mars 2011.

La réforme constitutionnelle est une action cruciale et ne doit pas faire l'objet de surenchères politiques ;

Il faut qu'elle se passe dans la sérénité et dans le consensus surtout avec l'Institution monarchique.

Au niveau du contenu, la réforme doit prendre en considération « les changements survenus durant les 10 dernières années du Règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI : le statut de la femme, l'ouverture des espaces de liberté, le respect des Droits de l'Homme, la régionalisation élargie, les droits de l'enfant, l'environnement etc... »

La réforme constitutionnelle doit s'accompagner d'une réforme politique qui inclut deux identités irréductibles.

La fin du gouvernement d'alternance dirigé par le Premier secrétaire de l'USFP Abderrahmane Youssoufi et son remplacement par un technocrate, Driss Jettou déclenche un processus de questionnements des institutions.

El Youssoufi dans son discours devant la commission administrative du parti le 29 mars 2003, exprime le mécontentement de l'USFP et « le refus de la méthodologie suivie en matière de nomination du premier ministre »

A Bruxelles, il fait une analyse lucide et désenchantée de l'expérience de l'alternance et considère que l'impératif d'une réforme politique institutionnelle est revenue à nouveau dans l'agenda politique de notre pays ».



L'USFP posera plus tard le problème de la réforme constitutionnelle et de la monarchie parlementaire.

### Le mouvement du 20 février 2011 et la réforme constitutionnelle

Depuis 1990, L'USFP et l'Istiqlal revendiquent la révision de la constitution et présentent des mémorandums conjoints.

Le mémorandum conjoint du 9 octobre 1992 a inspiré largement le projet de constitution adopté par référendum le 04 septembre 1992.

Le Discours Royal du 9 Mars 2011 montre que le « mouvement du 20 Février » a précipité la réforme constitutionnelle en répondant à toutes les revendications politiques explicites comme la monarchie parlementaire, la constitution démocratique et populaire, la séparation des pouvoirs, la répartition de la richesse, l'abrogation de l'article 19, l'instauration du principe de la reddition des comptes, la liberté, la dignité, la citoyenneté etc...

Le mouvement social de type nouveau a été neutralisé par l'Etat de manière paisible classique en l'absence de chef historique ou charismatique qui puisse parler au nom du mouvement du 20 Février.

En réponse aux revendications du mouvement du 20 Février, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans un Discours adressé à la nation le 9 Mars 2011, annonce « une révision constitutionnelle profonde focalisée sur la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ».

### Les progrès de la Constitution de 2011.

Cette révision s'articule autour de 7 piliers :

1- La consécration de la pluralité de l'identité marocaine et la reconnaissance constitutionnelle de la composante Amazigh.

2- La consolidation de l'Etat de droit en tenant compte des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) et des engagements internationaux du Maroc.

3- L'affirmation et le renforcement de la Justice en pouvoir indépendant.

4- La consolidation du principe de la séparation des pouvoirs à travers :

- Un parlement élu issu d'élections libres avec l'extension du domaine de la loi et la prédominance de la chambre des représentants.

- Un gouvernement émanant de la volonté populaire exprimée à travers les urnes et jouissant de la confiance de la Chambre des représentants.

- Consécration du principe de la nomination du Premier ministre au sein du parti arrivé en tête lors des élections de la chambre des représentants.

- Renforcement du pouvoir du Premier ministre en tant que chef de l'Exécutif plei-

nement responsable.

- Constitutionnalisation du pouvoir du chef de gouvernement en tant que chef d'un exécutif effectif et pleinement responsable.

- Constitutionnalisation du Conseil du gouvernement.

- Renforcement des rôles des partis, de l'opposition parlementaire et de la société civile,

- Consolidation des mécanismes de moralisation de la vie publique et nécessité de lier l'exercice du pouvoir au contrôle et à la reddition des comptes.

- Constitutionnalisation des instances en charge de la bonne gouvernance des droits de l'homme et de la protection des libertés.

### La mise en place de la Commission de révision :

Le Roi annonce dans le même Discours la mise en place d'une commission ad hoc pour la révision de la constitution avec à sa tête le Conseiller du Roi Abdellatif Ménnouni.

Celle commission a pour mission d'être à l'écoute des partis politiques des syndicats, des organisations des jeunes, et des acteurs associatifs culturels et scientifiques afin de recueillir leurs conceptions et mémorandums en l'objet.

La commission se doit de soumettre les résultats de ses travaux au Souverain au mois de Juin 2011.

Pour renforcer cette commission et sa légitimité politique Sa Majesté le Roi met en place le 10 Mars 2011 une autre commission appelée le mécanisme politique du suivi, de concertation et de dialogue, composée des chefs de partis politiques et des centrales syndicales et présidée par le conseiller de Sa Majesté le Roi, Mohammed Moatassime.

En même temps le Roi annonce la création des Institutions du Médiateur et du Conseil National des Droits de l'Homme.

Le Souverain a donné ses instructions pour que le mécanisme du suivi organise des réunions consultatives pour raviver le débat constitutionnel : Des forums sont par tout créés l'état, les partis politiques, les opposants. Le mouvement du 20 février décide de boycotter la commission consultative de révision de la constitution. Il est soutenu par les partis PSU, Annahj, Al Adl wa LIHSSABE et l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) :

Le président de la commission de révision de la constitution remet au Roi le 10 Juin 2011 le projet élaboré.

Le Président du mécanisme du suivi a également soumis à l'appréciation de Sa Majesté le Roi un rapport de synthèse relatif aux délibérations du dit mécanisme.

Le 17 Juin 2011, Le Roi soumet au peuple le projet de la nouvelle constitution du Royaume qui sera largement approuvé le 1er Juillet 2011 (98,5%), une majorité écrasante de « oui ».

### Le statut de l'opposition dans la constitution de 2011

Les droits de l'opposition parlementaire sont inscrits dans l'ordre constitutionnel.

Les principes d'égalité et d'universalité du scrutin, la liberté de la création, l'accès équitable aux médias et aux financements, la liberté d'expressions, de rassemblement et de manifestation.

L'opposition a toujours été reconnue dans le système politique marocain.

L'USFP est passée de l'opposition légale au système à l'opposition au gouvernement.

L'USFP qui s'opposait à la constitution et à l'ordre public qui en découle, a adhéré aux règles du jeu officiel en s'opposant au gouvernement faute de majorité au Parlement.

Le rôle de l'opposition est de critiquer la politique de la majorité et d'influer sur les textes produits au Parlement.

Elle participe au contrôle de l'action gouvernementale, notamment par son vote engageant la responsabilité du gouvernement.

La motion de censure a été déposée et votée deux fois dans l'histoire constitutionnelle du Maroc.

La première fut déposée par les partis de l'Opposition L'UNFP et l'Istiqlal, tandis que la seconde était déposée en mai 1990 par l'USFP et l'Istiqlal avec l'appui des deux députés du PPS et de Mohamed Ben Saïd Aït Idder l'unique député de l'OADP. Ces deux motions n'ont pas abouti au renversement du Gouvernement, mais ont été utilisées comme un moyen de pression de l'opposition sur le tandem majorité-gouvernement.

L'usage de la motion de censure a subi des restrictions dans les textes constitutionnels ultérieurs à celui de 1962 qui exigeait seulement la signature de la motion de censure par le dixième des membres du Parlement. Toutes les autres constitutions ont renforcé cette condition en exigeant la signature du quart des membres composant la chambre des représentants.

La majorité absolue est désormais exigée pour le vote de la motion de censure.

L'opposition a réussi à faire pression sur le pouvoir en déployant son action en dehors du parlement notamment par les grèves et les mémorandums.

« L'article 10 de la constitution de 2011, garantit à l'opposition parlementaire un statut lui conférant des droits à même de lui permettre de s'acquitter convenablement de ses missions afférentes à l'action législative et à la vie politique.

La constitution de 2011, confère à l'opposition parlementaire un statut propre et lui attribue des droits spécifiques en tant que composante indispensable pour le fonctionnement du système politique.

A côté des constantes : la religion musulmane le régime monarchique, l'unité nationale, l'Intégrité Territoriale du Royaume, la constitution exige l'organisation et le fonctionnement des partis politiques conformément aux principes démocratiques.

D'ailleurs la loi 36-4 relatives aux Partis politiques impose aux partis politiques d'adopter la démocratie interne sans évoquer les procédés juridiques susceptibles de la rendre opérationnelle et effective.

Une autre garantie concerne la dissolution d'un parti ou d'un syndicat. Selon l'article 9 de la constitution « les partis politiques et les organisations syndicales ne peuvent être dissous ou suspendus par les pouvoirs publics qu'en vertu d'une décision de Justice ».

La constitution de 2011 a attribué à l'opposition parlementaire la faculté de la participation effective au contrôle de l'action du gouvernement, à travers notamment les motions de censure et l'interpellation de gouvernement, ainsi que des questions orales adressées au gouvernement et dans le cadre des commissions d'enquête parlementaire.

\* Membre du Bureau politique de l'USFP

*Khaoula Lachguar, vice-présidente de l'Internationale socialiste et membre du Bureau politique de l'USFP*

# Depuis l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône, la diplomatie marocaine a constamment gagné en efficacité



**Sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, la diplomatie marocaine a enregistré de nombreuses avancées, notamment en ce qui concerne la question du Sahara marocain, avec des reconnaissances internationales, des soutiens au plan d'autonomie et l'ouverture de plusieurs consulats dans nos provinces du Sud. Quelle est, selon vous, la nature de la doctrine diplomatique marocaine moderne ?**

Il est tout d'abord nécessaire de rappeler que, depuis l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône, la diplomatie marocaine a constamment gagné en efficacité, année après année. Elle a réalisé des avancées qualitatives en faveur des dossiers essentiels du pays.

Pour ce qui est de la doctrine diplomatique marocaine, elle repose principalement sur la continuité. Depuis plus de cinq décennies, le Royaume se distingue par une totale indépendance dans ses relations internationales, s'appuyant sur des racines historiques profondes, une diversité culturelle unique et une identité marocaine enrichie par des affluents islamiques, arabes, amazighs, andalous et africains. Sa Majesté le Roi a non seulement préservé cette continuité, mais il a aussi renforcé la souveraineté de la décision politique et diplomatique, au bénéfice des causes vitales du Royaume. Cette approche combinée à des positions politiques et humanitaires honorables, a valu au Maroc le respect et l'estime sur la scène internationale.

On observe également un développement significatif de la machine diplomatique marocaine en termes de couverture géographique et d'ap-

proche proactive. La nomination de femmes diplomates à des postes stratégiques et des ambassades importantes est, quant à elle, particulièrement louable, permettant à la diplomatie marocaine de s'appuyer sur des compétences féminines de haut niveau pour défendre les intérêts vitaux du pays à travers le monde.

Ces signaux forts se sont renforcés sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et reflètent une vision stratégique et une politique générale adoptée par le Royaume, visant à intégrer les femmes dans les postes de décision politique et économique.

**La période actuelle a connu des tensions internationales (avec les États-Unis, l'Allemagne, la France et**

**l'Espagne), suivies de phases de coopération avancée. Quelles leçons peut-on en tirer et comment voyez-vous l'avenir du Maroc ?**

Il faut dire que les tensions internationales sont devenues une constante de notre époque. Depuis plus de vingt ans, le monde oscille entre conflits et divergences politiques, créant des fractures internationales. En revanche, la politique étrangère du Maroc, pilotée par Sa Majesté le Roi, a toujours suivi un fil conducteur basé sur le respect du droit international, la souveraineté des Etats sur leurs territoires, les principes des droits de l'Homme et une coopération internationale fondée sur des partenariats gagnant-gagnant, en plus du développement de la coopération Sud-Sud.

Ces tensions, bien qu'accrues ces dernières années, n'ont pas dévié le Maroc de ses principes fondamentaux, notamment celui de l'intégrité territoriale qui reste la première cause nationale. Sa Majesté le Roi l'a souligné en affirmant, dans son Discours à l'occasion du 69ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple, que le dossier du Sahara est le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international, et l'aune qui mesure la sincérité des amitiés et l'efficacité des partenariats que le Royaume établit.

Concernant le conflit artificiel autour du Sahara marocain, la justesse de la cause marocaine est désormais largement reconnue. La réalité a, en effet, prouvé la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud qui jouissent d'une grande stabilité et d'un développement spectaculaire. La majorité des positions internationales confirment

cette réalité et soutiennent la proposition marocaine d'autonomie comme la base la plus sérieuse, réaliste et crédible pour la résolution de ce conflit artificiel qui est devenu un obstacle majeur au progrès et au développement global dans la région du Maghreb arabe et de l'Afrique du Nord.

Sur le plan géopolitique, le Maroc a su, au cours des vingt-cinq dernières années, consolider la construction démocratique et l'Etat de droit, développer son modèle de développement et se montrer proactif face aux défis mondiaux. Ces conditions politiques, économiques et sociales favorables poussent des pays comme la France, l'Espagne, l'Allemagne et les Etats-Unis à reconsidérer leurs relations avec le Royaume pour les élever à un niveau supérieur. Les récentes positions politiques de pays comme les Etats-Unis, l'Espagne, ou encore l'Allemagne vis-à-vis de la cause nationale en sont une preuve éclatante.

En somme, le Maroc a su jouer ses cartes politiques avec habileté, se positionnant comme un partenaire respecté et influent sur la scène internationale.

**Quelle est la profondeur des transformations apportées par S.M le Roi Mohammed VI aux relations internationales du Maroc, notamment en termes de partenariat et de coopération arabes ?**

Il est important de rappeler que le Maroc s'est toujours présenté comme un partenaire crédible, évitant toute ambiguïté ou manipulation dans ses relations, que ce soit avec ses voisins, dont l'Algérie, ou avec tous les pays arabes. Les Discours Royaux ont constamment mis en avant la construc-

**Le Maroc a su faire valoir ses cartes politiques avec habileté, se positionnant en partenaire respecté et influent sur la scène internationale**



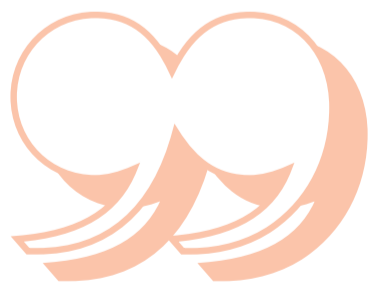
tion et le développement communs de la région, ainsi qu'une position claire sur la question palestinienne et le droit du peuple palestinien à l'établissement d'un État sur la base des frontières de 1967 avec Al-Qods-Est comme capitale. Le rôle de Sa Majesté le Roi en tant que président du Comité Al-Qods et les initiatives menées par l'Agence Bayt Mal Al-Qods en faveur du peuple palestinien illustrent parfaitement cet engagement.

**Depuis le retour du Maroc à l'UA en janvier 2017, l'Afrique occupe une place centrale dans les nouvelles orientations de la diplomatie marocaine. Quels sont les objectifs et les raisons de ce choix ?**

Le Maroc est un acteur clé de la coopération africaine, se positionnant parmi les trois pays les plus influents du continent sur les plans politique et économique. Le retour du Maroc à l'Union africaine était une décision judicieuse, dictée par des nécessités politiques et économiques nationales et internationales. Elle s'inscrit dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la consolidation des relations de développement avec les pays africains. Cette décision, prise par Sa Majesté le Roi, s'est avérée bénéfique, renforçant les relations du Maroc, tout en lui permettant de défendre de près ses intérêts vitaux. Aujourd'hui, le Maroc joue un rôle influent dans la politique africaine, soutenu par ses compétences et

sa présence active à l'ONU. L'élection du Maroc à la présidence du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU témoigne du respect dont bénéficie le Royaume au sein de la communauté internationale.

**Le Maroc de Mohammed VI a lancé de nombreuses initiatives africaines. Quel est le fil conducteur de**



**Le Maroc est un acteur clé de la coopération africaine, comptant ainsi parmi les trois pays les plus influents du continent sur les plans politique et économique.**

**cette approche et quel avenir y voyez-vous ?**

En fait, l'initiative atlantique de Sa Majesté le Roi en faveur des pays du Sahel va bien au-delà d'une simple initiative diplomatique. Elle est liée à l'avenir des peuples africains et est au service des causes africaines, notamment dans la région du Sahel et du Sahara. Elle vise le développement global de cette région, souffrant d'un grand manque de développement et confrontée à des défis majeurs tels que les guerres, le terrorisme, le crime organisé, le trafic de contrebande et l'instabilité.

C'est donc une Initiative Royale noble et structurante, destinée à sortir les pays de la région de la pauvreté et de l'instabilité pour les mener vers une intégration économique et un développement global. Elle pourrait même s'étendre à plusieurs pays d'Amérique latine. On peut dire que le Maroc a ainsi redéfini le paysage atlantique qui ne connaissait auparavant que l'alliance Nord-Nord comme seule façade atlantique.

**Dans le cadre de la diplomatie partisane, l'USFP a eu une forte présence au sein des organisations internationales, notamment l'Internationale socialiste. Quel bilan tirez-vous de l'action diplomatique du parti ?**

L'USFP a toujours accordé une grande importance aux relations exté-

rieures, étant constamment présent dans les forums socialistes internationaux pour défendre un modèle politique démocratique et les intérêts vitaux du pays, notamment la cause de tous les Marocains. L'USFP a, en effet, réalisé des avancées significatives avec sa position au sein de l'Internationale socialiste et d'autres comités.

La Jeunesse ittihadie joue également un rôle important à travers sa présence dans l'Union internationale de la jeunesse socialiste (IUSY). De plus, ces dernières années, une nouvelle voie s'est ouverte grâce à la Jeunesse ittihadie et au Groupe socialiste au Parlement, à travers l'organisation MENA-Latina et le Forum international des jeunes parlementaires socialistes et sociaux-démocrates, présidé par le Groupe socialiste et dont le congrès s'est tenu à Marrakech l'année dernière et à Bogota cette année.

Toutes ces plateformes permettent à l'USFP de renforcer les relations extérieures du Maroc et de plaider en faveur de notre cause nationale, tout en s'appuyant sur la force de la diplomatie officielle du Royaume. Parce qu'il est important de noter que l'activité de la diplomatie parallèle est liée à la force de la diplomatie officielle. Les victoires engrangées par le Maroc renforcent, en effet, nos plaidoyers dans les organisations auxquelles nous appartenons.

**Entretien réalisé par Abdelhak Rihani (Traduit par Mehdi Ouassat)**

*La cause palestinienne*

# Un soutien constant sous la conduite éclairée de SM le Roi



**S**ous le leadership éclairé de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, la défense de la cause palestinienne constitue l'une des constantes de la politique étrangère du Royaume du Maroc.

Les initiatives Royales, entreprises depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi, illustrent cette solidarité agissante avec les Palestiniens et cet attachement ferme à l'instauration d'une paix réelle basée sur l'établissement d'un Etat palestinien indépendant, avec Al-Qods Acharif comme capitale.

D'ailleurs, SM le Roi, Président du Comité Al-Qods, a constamment insisté, lors de Ses rencontres avec des chefs d'Etat et de gouvernement de pays frères et amis, sur la nécessité de mettre fin aux opérations de judaïsation de la ville sainte et de préserver son cachet historique en tant que lieu de coexistence des trois religions monothéistes.

Le Souverain n'a eu de cesse de renouveler Son appui et Son attachement indéfectible à la cause palestinienne, un attachement réaffirmé dans "l'Appel d'Al-Qods", signé par SM le Roi, Amir Al-Mouminine, et Sa Sainteté le Pape François à l'occasion de sa visite au Maroc, en mars 2019.

Dans cette Déclaration, les deux Souverains ont souligné que la ville sainte devait être préservée en tant que patrimoine commun de l'humanité et terre de coexistence pacifique pour les fidèles des trois religions célestes.

Autre manifestation de cet appui constant : la position du Royaume suite aux agressions contre la bande de Gaza, qui ont été déplorées par le Souverain dans Ses deux discours adressés, respectivement à la 15ème Conférence au Sommet de l'Organisation de la coopération islamique, tenue en mai dernier à Banjul (Gambie), et au 33ème Sommet arabe organisé le même mois à Manama (Bahreïn).

A cet égard, Mahmoud Al-Habash, conseiller du président palestinien, souligne, dans une déclaration à la MAP à l'occasion de la glorieuse Fête du Trône, que le Royaume a, de tout temps, apporté son appui à la cause palestinienne, en mettant à contribution ses relations diplomatiques pour défendre les droits des Palestiniens.

Le soutien du Royaume ne se limite pas au volet politique, mais s'étend à l'action humanitaire comme en témoigne l'initiative de Sa

Majesté le Roi d'envoyer, en janvier 2009, des aides humanitaires à la population de la bande de Gaza et de recevoir 200 blessés pour les soins et traitements dans des établissements hospitaliers spécialisés à Rabat.

Il en est aussi du déploiement, sur Hautes Instructions Royales, en novembre 2012, d'un hôpital de campagne dans la bande de Gaza, et en mai 2018 d'un hôpital de campagne médico-chirurgical des Forces Armées Royales à Gaza, outre la décision des autorités israéliennes, en juillet 2022, d'ouvrir sans interruption, grâce à une médiation directe du Royaume, sous le leadership de SM le Roi, du poste-frontière Allenby/Roi Hussein, reliant la Cisjordanie et la Jordanie.

Suite à l'agression israélienne sans précédent menée, depuis octobre 2023, contre la bande de Gaza, Sa Majesté le Roi, en Sa qualité de Président du Comité Al-Qods, a pris, en mars dernier, l'initiative de faire parvenir d'importantes quantités d'aides humanitaires aux Palestiniens, directement à Gaza et à Al-Qods, et -en coordination avec les autorités égyptiennes- via le point de passage de Rafah.

Quatre mois plus tard, le Souve-

rain a donné Ses Hautes Instructions pour le déploiement d'une opération de distribution d'aides médicales, destinée à la population de Gaza et composée de 40 tonnes de produits médicaux. Al'instar de la précédente opération, SM le Roi a bien voulu prendre en charge, sur les deniers personnels du Souverain, une grande partie des aides acheminées.

L'Agence Bayt Mal Al-Qods Acharif a continué, de son côté, d'apporter son soutien à la ville sainte à travers un nombre importants de projets ciblant les populations palestiniennes et ce, depuis sa création en 1998 et conformément aux Hautes Directives Royales.

Durant la période 2000-2022, l'Agence a réalisé pas moins de 200 grands projets et des dizaines d'autres de petite et moyenne envergure dans divers domaines (santé, enseignement, logement, culture, sport et artisanat).

Les initiatives Royales en faveur de la cause palestinienne sont donc l'illustration de la ferme détermination de SM le Roi à placer cette cause au cœur de toute action visant à instaurer une paix juste et durable au Proche-Orient.





## Sahara marocain

# Une diplomatie Royale agissante et proactive

**L**e Maroc poursuit sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI son action inlassable pour consacrer ses droits légitimes sur ses provinces du Sud, à la faveur du plan d'autonomie sous souveraineté marocaine, porté en cela par une diplomatie Royale agissante et proactive.

Le Royaume a ainsi engrangé des succès majeurs depuis l'accession de Sa Majesté le Roi au Trône de Ses glorieux ancêtres. La reconnaissance par de grandes puissances, comme les Etats-Unis, de la souveraineté du Maroc sur ses provinces du Sud est l'une des illustrations de cette diplomatie Royale qui fait aujourd'hui du Maroc un acteur clé et écouté sur la scène continentale et internationale.

C'est une diplomatie qui s'appuie sur la clarté quand elle fait de la question du Sahara "le prisme à travers lequel le Maroc considère son environnement international", comme l'a souligné le Souverain dans Son discours à l'occasion du 69ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple.

Le soutien international grandissant au plan marocain d'autonomie

comme seule et unique solution au différend régional autour du Sahara marocain est une autre illustration du dynamisme et du succès de l'approche Royale. Qualifiée de sérieuse et de crédible dans les résolutions successives du Conseil de sécurité de l'ONU depuis 2007, date de sa présentation par le Maroc, l'initiative jouit désormais du soutien de plus de 107 Etats membres de l'ONU.

"Le Maroc a fait de la question du Sahara l'enjeu central de sa diplomatie pour que sa démarche, celle de l'autonomie des provinces du Sud, ait l'écho qu'elle a aujourd'hui", indique l'ancien ministre des Affaires étrangères du Pérou, Miguel Angel Rodriguez Mackay.

La prééminence de l'initiative d'autonomie a été d'ailleurs réaffirmée à maintes reprises dans les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité.

Le soutien au plan d'autonomie est le "fruit d'une diplomatie consciente de l'importance des alliances géopolitiques stratégiques", explique Samuel Millner, chercheur à la George Mason Law Center for the Middle East and International Law,

un think tank américain basé en Virginie.

Cette dynamique a été confortée par la décision d'une trentaine de pays arabes, africains, d'Amérique et d'Asie d'ouvrir des représentations diplomatiques à Laâyoune et Dakhla.

Outre le soutien à l'intégrité territoriale du Maroc, l'ouverture de ces représentations constitue une reconnaissance du niveau de développement atteint par les provinces du Sud à la faveur d'une politique perspicace qui a permis de faire du Sahara marocain un hub de développement dans la vaste façade atlantique de l'Afrique. "L'appui international grandissant à l'intégrité territoriale du Maroc est l'illustration du bien-fondé de l'initiative d'autonomie et de l'efficacité de la diplomatie menée sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI", indique M. Millner.

L'expert n'a pas manqué de mettre en avant les percées diplomatiques réalisées par le Maroc, notamment en Europe. Il a rappelé que 16 pays de l'Union européenne soutiennent le plan d'autonomie. Il s'agit, d'après lui, d'"un réalignement important" de la politique étrangère européenne.

Cette dynamique, qui rend justice à la légitimité historique des droits du Maroc sur ses provinces du Sud, renvoie sur une prise de conscience au sein de la communauté internationale quant à la nécessité de résoudre la question du Sahara dans le cadre de la souveraineté du Royaume.

"La majeure partie de la communauté internationale est désormais consciente du fait que la question du Sahara doit être résolue sur la base du plan d'autonomie", estime Paolo Von Schirach, président du Global Policy Institute, basé à Washington.

Alors que le Maroc continue d'enchaîner les succès politiques et diplomatiques, les adversaires de l'intégrité territoriale du Royaume, eux, ne cessent d'essayer les échecs. En témoigne la non-reconnaissance de plus de 84% des Etats membres des Nations unies de la fantomatique "rasd".

"La forte dynamique internationale en faveur du plan d'autonomie et la proactivité de la diplomatie du Maroc enfonce le polsario et ses soutiens dans l'isolement", au moment où les thèses séparatistes ne trouvent plus preneur, souligne M. Millner.

# Moussaoui Ajlaoui : *L'Initiative d'autonomie pour les provinces du Sud est un choix stratégique qui a permis au Maroc de gagner le soutien de la communauté internationale*

Dans l'entretien qui suit, Moussaoui Ajlaoui, expert au Centre d'études pour l'Afrique et le Moyen-Orient, (Ames-Center), revient sur la question de l'intégrité territoriale et les avancées et acquis diplomatiques réalisés par le Royaume durant le règne de S.M le Roi Mohammed VI.

**La première Cause nationale des Marocains a connu des évolutions importantes au cours des deux dernières décennies. Quelle en est la plus importante selon vous depuis l'avènement de la nouvelle ère ?**

Nous pouvons parler de nombreux développements importants dans le conflit régional autour du Sahara marocain dont deux méritent une attention particulière:

Les Nations unies ont mis fin à l'option du référendum après la publication de la liste des personnes admises à voter en janvier 2000. Le plan de référendum de l'ONU a été interrompu en raison de profonds désaccords sur l'identification des personnes ayant le droit d'y prendre part. Les Nations unies étaient convaincues de l'impossibilité d'un référendum fondé sur ces listes.

La résolution n° 1309 du Conseil de sécurité (25/07/2000) a appelé à l'adoption d'une solution négociée, ce qui signifie, par ricochet, la fin de l'option du référendum. De multiples réunions tenues pour



parvenir à une solution politique ont échoué, les deux propositions de Baker sont tombées à l'eau et le Secrétaire général a présenté, dans un rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité (février 2000), quatre options :

1- L'Organisation des Nations unies pourrait recommencer à tenter d'appliquer le Plan de règlement, mais sans exiger l'assentiment des deux parties avant qu'une décision ne puisse être prise;

2- Accorder l'autonomie à la population du Sahara dans le cadre de la souveraineté du Maroc ;

3- La division du territoire

entre le Maroc et le Polisario ;

4- Le Conseil de sécurité pourrait décider de mettre fin aux activités de la MINURSO.

Dans ce contexte, le Maroc a soumis au Secrétaire général un mémorandum officiel daté d'avril 2004 affirmant que l'idée d'un référendum d'autodétermination est devenue obsolète et, en avril 2007, il a présenté l'Initiative d'autonomie pour les provinces du Sud pour mettre fin une fois par toutes à ce différend régional dans le cadre de la souveraineté marocaine. C'est un choix stratégique qui a permis à cette initiative de gagner le soutien de plus de 100 Etats

membres des Nations unies. Plus de 30 pays ont ouvert des consulats à Laâyoune et à Dakhla, et de nombreux pays de différents continents ont étendu leurs services consulaires au Sahara. Ces acquis ont conduit à un changement dans la position internationale envers ce conflit.

L'action politique et diplomatique du Maroc dans le continent africain à travers les visites Royales dans un grand nombre de pays africains, a permis d'établir des ponts avec eux à travers des accords commerciaux, financiers et de sécurité, de renforcer les liens avec les pays de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est et de réaliser une percée dans les pays du sud du continent, tels que le Burundi, le Malawi, la Zambie et la Tanzanie. Ces acquis, qui ont duré plus de 15 ans, ont conduit à la tenue du Sommet africain de l'action à Marrakech en marge de la Conférence de Marrakech de 2016 sur les changements climatiques. Les portes se sont ensuite ouvertes pour le retour du Maroc au sein de l'Union africaine en janvier 2017, et le sommet de Nouakchott en 2018 (résolution 693) est venu retirer définitivement le dossier du Sahara des institutions du système continental, et souligner l'exclusivité des Nations unies pour discuter du différend régional autour du Sahara marocain. Ces victoires ont privé les ennemis du Royaume de l'utilisation de l'Union africaine pour nuire à son intégrité territoriale.

**La propagande anti-marocaine s'est appuyée sur l'idée de préserver les frontières héritées du colonialisme. Comment peut-on expliquer l'appui du voisin de l'Est à ce principe controversé?**

La question des frontières héritées du colonialisme est l'une des



crises auxquelles le continent africain a dû faire face après l'indépendance de ses pays, car les frontières ont été tracées par les puissances coloniales sans respect de la réalité ethnique desdits pays. Lors de la création de l'Organisation de l'unité africaine (mai 1963) le Maroc a émis une réserve sur la clause proclamant la conservation des frontières existantes au moment de l'accession des pays africains à l'indépendance, et il n'a officiellement rejoint l'OUA qu'en septembre 1963. Cependant, le processus de division du Sud-Soudan (2009-2011) a violé ce principe. Il faut rappeler que ceux qui étaient derrière ce processus qui a conduit à la division du Soudan sont Tabo Mbeki de l'Afrique du Sud, alors président du Conseil de paix et de sécurité, et son adjoint, l'Algérien Ramtane Lamamra.

**Dans quelle mesure la politique du Royaume lui a permis de faire entendre sa voix et de faire valoir ses droits historiques sur son Sahara ?**

Certaines propositions des sommets de l'Union africaine tentent de surmonter les obstacles frontaliers, comme le développement de grou-

pements régionaux et de mettre en place la zone de libre-échange continentale. Il faut savoir que le Maroc prône une vision basée sur la paix, le développement et la sécurité (Déclaration de Tanger adoptée par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine lors de sa 1134<sup>e</sup> réunion tenue le 27 janvier 2023), ce qui a influencé les positions d'un certain nombre de pays auparavant hostiles au Maroc. Nous citons les cas de l'Angola, du Nigeria et de l'Éthiopie. Le rôle du Maroc dans la construction de l'Afrique atlantique et l'ouverture de l'interface atlantique aux pays enclavés du Sahel lui ont conféré une position de leader pour surmonter les problèmes et les obstacles des frontières coloniales et ont mis à nu les intentions malveillantes des régimes dont la politique est la perpétuation de la politique coloniale dans la région.

**La diplomatie marocaine est devenue de plus en plus agissante et proactive. Pensez-vous que ce changement est à l'origine des acquis réalisés par le Maroc dans le dossier du Sahara ?**

La diplomatie est intimement liée au développement des institutions de tout Etat et à son histoire,

et plus l'ancrage historique de l'Etat est profond, plus cela se traduit dans sa diplomatie et ses relations internationales. La diplomatie marocaine s'est adaptée aux mutations profondes dans les relations internationales et a adopté une politique réaliste et pragmatique dans la défense des intérêts du Royaume, notamment son identité, son intégrité territoriale. La politique pernicieuse du régime algérien qui sème la division et les troubles dans la région du Maghreb, du Sahel et du Sahara, a obligé le Maroc à mettre en place une nouvelle diplomatie.

**Après les succès et les acquis diplomatiques réalisés ces dernières années par le Maroc, on voit que les ennemis du Royaume cherchent à saper le processus politique pacifique, en brandissant la menace de la guerre pour induire la communauté internationale en erreur et prétendre que la paix est menacée. Cette manœuvre pourrait-elle être couronnée de succès ?**

La menace de mener des guerres fictives est un signe de la faillite du projet séparatiste du régime algérien et de ses pantins du Polisario, organisation qui est en

train de s'étioler. Alors qu'attendez-vous d'une personne qui est en faillite ? Rien que des lamentations et des pleurs dans le désert, comme le dit, à juste titre, le poète arabe Muthaffar al-Nawab...

**Selon vous, comment le Maroc peut-il convertir le soutien diplomatique à son droit (la reconnaissance par 100 pays de la marocanité de ses provinces sahariennes) en une réalité juridique internationale ?**

Avec le soutien international de plus en plus croissant à l'Initiative d'autonomie marocaine, le Conseil de sécurité pourrait adopter, via une résolution dans le cadre du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine. Cependant, les conflits internationaux ont été transformés en des crises où chaque puissance a ses propres calculs. Il faut également œuvrer au sein de l'Union africaine pour en expulser l'entité chimérique, car sa présence représente un problème juridique et politique. En effet, tous les Africains savent pertinemment que le régime algérien a deux voix dans les institutions de l'UA, et c'est la plus grande arnaque de l'histoire.

Port Tanger Med, Port Atlantique de Dakhla, Ligne à Grande Vitesse...

# Des projets structurants catalyseurs de croissance

Depuis l'intronisation de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc connaît une dynamique de développement centrée sur le bien-être du citoyen marocain, qui en devient à la fois le bénéficiaire et le moteur principal. Cette transformation s'appuie sur des projets structurants à forte valeur ajoutée, illustrant l'ambition et le dynamisme du Royaume.

Le Maroc s'impose désormais comme un modèle sur les plans régional et continental. Des réalisations

emblématiques telles que le Port de Tanger Med, le Port Atlantique de Dakhla, la Ligne à Grande Vitesse (LGV), des aéroports de pointe, et près de 2.000 kilomètres de réseau autoroutier témoignent de l'émergence du pays, qui se distingue dans son environnement régional et au-delà.

Grâce aux nombreuses initiatives Royales, le Maroc est devenu un vaste chantier où des projets stratégiques visent à améliorer le niveau de vie des Marocains tout en posant

les bases d'une économie compétitive, note à ce propos la MAP.

Ces chantiers ont doté le Royaume d'infrastructures ultramodernes, faisant du pays une destination attrayante pour les investissements étrangers. Un rapport du Département d'État américain sur le climat des investissements dans le monde, publié le 17 juillet 2024, souligne les atouts et les ambitions du Maroc, qui "encourage et facilite activement" les investissements étrangers.

Le rapport positionne le Royaume comme un "hub régional d'affaires" et une "porte d'entrée" vers le continent africain. Les analystes et centres de recherche internationaux confirment que le Maroc rivalise désormais avec les grandes économies émergentes, offrant aux investisseurs des conditions optimales pour la réussite de leurs projets. En témoignent les nombreux projets dans des secteurs porteurs comme l'aéronautique et l'automobile.

## Infrastructures performantes et modernes

# Tanger Med : La pertinence de la vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Lancé en 2007, Tanger Med est le fruit de la vision de S.M le Roi Mohammed VI, qui visait à créer un hub portuaire de dimension internationale. Au fil des ans, ce complexe industrialo-portuaire s'est imposé comme le premier terminal à conteneurs en Afrique et le vingt-cinquième au niveau mondial, devant de ce fait un acteur clé du trafic maritime mondial.

En 2023, plus de 8,6 millions de conteneurs ont été traités (+de 13,4% par rapport à 2022), soit 95% de la capacité nominale du port. Un résultat en avance de 4 ans par rapport aux objectifs.

Du bilan de l'activité portuaire de l'année écoulée, il ressort que 477.993 camions TIR ont été traités, traduisant une évolution de 4,1% par rapport à l'année 2022. Les deux terminaux à véhicules du complexe ont dans le même temps manutentionné un total de 578.446 véhicules en 2023, soit une augmentation de 21% par rapport à l'année 2022.

En parallèle, le trafic du vrac liquide a enregistré une croissance de 6% par rapport à l'année 2022, atteignant un total de 9.838.157 tonnes d'hydrocarbures manutentionnés, tandis que celui du vrac solide a connu une augmentation de 44% par rapport à l'année précédente, totalisant 581 042 tonnes traitées.

A noter que 2.700.747 passagers ont été accueillis au cours de l'année écoulée (30% par rapport à 2022), le trafic retrouvant ainsi les niveaux habituels enregistrés avant la crise de Covid-19.

En ce qui concerne le tonnage global, Tanger Med a manutentionné 122 millions de tonnes de marchandises, (+13,6% par rapport à 2022, dont 21% en import/export). Ce trafic global enregistré est le plus élevé au niveau du Détroit de Gibraltar et à l'échelle de la Méditerranée.

Notons enfin que le port a enregistré l'accostage de 16.900 navires, en croissance de 17% par rapport à l'année 2022.



# Industrie automobile

## *Une progression fulgurante appelée à se poursuivre*



Secteur stratégique dans la politique industrielle nationale, l'industrie automobile connaît depuis le début des années 2000 une croissance annuelle à deux chiffres en termes de création d'emplois et d'exportations.

Notons à ce propos que les exportations du secteur automobile ont atteint 67,5 milliards de dirhams soit une hausse de 12% (+7,23 MMDH) au cours des cinq derniers mois de 2024, comme le relève l'Office des changes dans son bulletin sur les indicateurs mensuels indiquant un accroissement des ventes du segment de la construction (+3,08 MMDH), du segment du câblage (+2,34 MMDH) et du segment de l'intérieur véhicules et sièges (+709MMDH).

L'industrie automobile marocaine s'est hissée à des niveaux de croissance soutenus et sa performance est particulièrement remarquable à l'export et en termes de création d'emplois.

Pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, il ne fait aucun doute que le positionnement du Maroc en tant que plateforme de production et d'exportation d'équipements et de véhicules automobiles est conforté par les implantations de groupes étrangers de renom tels que Renault, Snop, GMD, Bamesa, Delphi, Yazaki, Sews, Saint-Gobain et plus récemment PSA Peugeot Citroën.

# Nouvelle ère pour l'aéronautique marocaine

Conformément à la Vision de Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans le domaine aéronautique, le Maroc s'est imposé comme un acteur important dans ce secteur, a récemment déclaré le ministre de l'Industrie et du Commerce, Ryad Mezzour.

Le pays «a d'ores et déjà démontré ses capacités à tous les niveaux de la production», a-t-il souligné en marge de sa participation au Salon aéronautique international de Farnborough (du 22 au 26 juillet).

Il faut dire qu'en près d'un quart de siècle, 142 entreprises opérant dans l'industrie aérospatiale se sont implantées au Maroc, employant 20.000 salariés qualifiés, réalisant quelque 2 milliards de dollars de chiffres d'affaires à l'export.

Il est important aussi de noter que les ventes de ce secteur ont bondi de +17,6% (+1,59 MMDH) au terme des cinq premiers mois de l'année 2024, come l'a relevé l'Office des changes dans son Bulletin sur les indicateurs mensuels des échanges extérieurs.



En se hissant au rang des bases les plus compétitives et les plus attractives dans la carte mondiale de la construction aéronautique, le Maroc confirme ainsi son ambition dans ce secteur à forte valeur ajoutée. Le Royaume entend bien continuer à jouer un rôle de premier plan sur la scène mondiale de la construction aéronautique.

Et, comme le souligne le Groupement des industries marocaines aéronautiques et spatiales (GIMAS), il peut compter sur la qualité des ressources humaines, les capacités de formation, la proximité avec l'Europe, l'engagement de l'Etat à soutenir cette industrie et la chaîne d'approvisionnement consolidée avec les 142 entreprises existantes.

## Témoignages d'ailleurs

### *La vision perspicace de SM le Roi dans la modernisation du Maroc*

Le Maroc a connu au cours des 25 dernières années une évolution extraordinaire grâce à la vision perspicace de SM le Roi Mohammed VI visant la modernisation du Royaume.

Depuis Son intronisation, le Souverain a joué un rôle clé dans le positionnement du Maroc sur l'échiquier international, faisant du

développement économique et du positionnement commercial du Maroc les outils les plus importants de la diplomatie marocaine.

**Ernesto Bustamante**

*Ancien président de la Commission des affaires étrangères du Congrès du Pérou.*



### *SM le Roi a érigé le Maroc en acteur économique majeur en Afrique*

La vision stratégique et le leadership de SM le Roi Mohammed VI ont joué un rôle crucial dans le positionnement du Maroc en tant qu'acteur économique de premier plan dans le continent africain.

Son accession au Trône de Ses glorieux ancêtres en 1999 a marqué le début d'une période de transformation significative pour le Maroc, en ce sens que l'accent a été mis à la fois sur le développement économique et sur les réformes sociales, dans le but de moderniser le pays et d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens.

**Amara Kallon**

*Ministre sierra-léonais de l'Administration publique et des Affaires politiques.*



### *SM le Roi Mohammed VI est le bâtisseur du Maroc moderne*

L'ambition et la vision de Sa Majesté le Roi ont eu des résultats tangibles en termes de transformation économique. En effet, le Maroc a doublé en 25 ans son Produit intérieur brut et s'est doté d'infrastructures de calibre mondial.

Des projets phares tels que le complexe solaire Noor de Ouarzazate, l'un des plus vastes au monde, et le port de Tanger Med, gigantesque infrastructure maritime, symbolisent cette dynamique. La Ligne à grande vitesse, unique en Afrique, illustre l'influence, la visibilité et le pouvoir croissants du Maroc sur la scène régionale.

**Akinwumi Adesina**

*Président du Groupe de la Banque africaine de Développement (BAD).*



# Mokhtar Badraoui : *Les 25 ans de Règne de SM le Roi Mohammed VI ont transformé le pays et amélioré son image et sa position à l'international surtout en Afrique*

L'essor économique sous le règne de SM le Roi Mohammed VI, la place du Maroc sur la scène continentale, les réformes et les projets entrepris, l'apport d'un parti social-démocrate comme l'USFP...telles sont, entre autres, les questions auxquelles répond dans cet entretien le membre du Bureau politique Mokhtar Badraoui.

**Le Maroc fait de l'Afrique un partenaire sérieux et crédible. Qu'en pensez-vous ?**

Tout d'abord, rappelons que la relation du Maroc avec l'Afrique subsaharienne notamment est ancestrale et séculaire. Elle fut redessinée et obérée au crépuscule du colonialisme pluriel qui avait envahi l'ensemble du continent. Néanmoins, des relations sont demeurées fortes et étroites avec certains pays de l'Afrique de l'ouest et avant tout le Maroc est l'instigateur de la création en 1962 de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). L'intronisation de Sa Majesté Mohammed VI va donner un nouvel élan aux relations avec plusieurs pays du continent. Cette fois, les relations sont plus structurées et axées sur le politique, l'économique et le culturel. Cela commença par la réintégration à l'Union africaine (UA) en 2017.

Depuis 25 ans ou un peu plus, l'Afrique en général est devenue de plus en plus le centre des intérêts de plusieurs puissances mondiales. Le continent a dévoilé son potentiel latent qui était assombri par des instabilités politiques et des belligérences ethniques. En langage des chiffres, ce potentiel peut être résumé, entre autres, en :

- Surface de 30 millions de km<sup>2</sup> avec 41.184 km de côte maritime;

- Population estimée à 1,43 milliard de personnes, soit environ 18% de la population mondiale dont 50% ont moins de 20 ans mais qui ne participe qu'à hauteur de 2,9% de la production mondiale. Cette population pourrait atteindre les 2,5 milliards d'individus en 2050.

- PIB d'environ 2.431 millions de dollars, réparti entre l'agriculture 15,7%, l'industrie 31,2% et les services 53,1%. La demande des ménages à elle seule représente 66,7% du PIB tandis que la formation brute du capital fixe est estimée à 25,1%.

- Taux de croissance moyen de 3,86% sur 10 ans et de 4,2% pour 2025, accompagné par une inflation en baisse.

- Déficit budgétaire en amélioration qui peut baisser à 4,9% du PIB en 2023.

- Des richesses naturelles abondantes et diversifiées majoritairement exportées à l'état brut.

- Flux d'investissement direct étranger de 45 milliards de dollars en 2022 après avoir culminé à 80 milliards en 2021.

Pris ensemble, ces indicateurs synthétisent un gisement considérable d'opportunités de développement rendant le continent africain un enjeu stratégique mondial dans lequel le Maroc veut jouer son rôle légitime et occuper une place importante dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Pour ce faire, notre pays s'est engagé, depuis le discours de Sa Majesté le Roi en 2017, dans une multitude de projets structurant et d'accords bilatéraux de coopération avec plus de 40 pays surtout en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale.

Cela a commencé par des visites Royales à plusieurs pays, l'intégration des entreprises publiques nationales dans des projets structurants et de développement d'infrastructures, ce qui a ouvert la voie aux opérateurs privés marocains d'investir dans le domaine des services bancaires, de télécommunication et de BTP, entre autres.

Pour favoriser la convergence de l'approche intégrée qu'il mène, notre pays a encouragé la libre circulation des individus et s'intéresse aussi à la dimension culturelle et religieuse ainsi qu'au développement humain à travers la formation des étudiants et des cadres. L'intégration future du Maroc à la CEDEAO dont il est observateur de même que la ratification de l'accord de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) renforceront sa position économique et commerciale, ce qui don-

nera un élan fort aux exportations de notre pays vers une cinquantaine de pays. Enfin, nous soulignons aussi le projet du gazoduc en provenance du Nigeria en cours de finalisation depuis 2018.

En 25 ans, le Maroc se positionne progressivement en hub régional en Afrique. Il est la deuxième investisseur africain dans le continent et le premier en Afrique de l'ouest et joue un rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire, énergétique et militaire.

**La concurrence est de taille, il s'agit d'économies ancrées comme celle européenne. Le Maroc a-t-il les moyens de ses ambitions à ce niveau ?**

Tout à fait, il y a non seulement la concurrence de certains pays ayant des moyens financiers et politiques substantiels mais il y a aussi la problématique de la situation des économies subsahariennes impactées par les répercussions de la pandémie de Covid-19.

Si on limite l'origine de la concurrence à l'Europe, le Maroc a certes réussi à octupler ses investissements directs en Afrique entre 2014 et 2021 à 800 millions de dollars en 2021, soit 43% du total des IDE marocains, dont 500 millions en Afrique subsaharienne. Il reste toutefois largement dépassé en absolu par la France et le Royaume-Uni. Mais si on élargit la provenance, on peut recenser aussi les Etats-Unis, les Emirats Arabes Unis et surtout la Chine. En absolu car l'évolution de ces positions ordinales au cours des dernières années est en régression pour l'Union européenne et les Etats-Unis.

Si la France et l'Angleterre ont des intérêts datant de l'époque coloniale ou dictés par des liens monétaires néocoloniaux telle la zone CFA, la Chine à elle seule a injecté entre 2006 et 2020 environ 303 milliards de dollars en Afrique subsaharienne en grande majorité via des entreprises publiques, dont 140 milliards en faveur de six pays de différentes régions africaines notamment ceux ayant un accès direct à la mer. Le Nigeria, pays de l'Afrique de l'ouest, en détient 13%. Si on inclut les prêts accordés par la Chine auxdits pays, l'enveloppe financière et par conséquent le poids relationnel de la Chine augmentent ostensiblement. Cela se mesure par la configuration des échanges commerciaux des pays de l'Afrique subsaharienne dans laquelle la Chine a capté 26% en 2020.

Pour notre pays, l'Afrique, en géné-

ral et celle subsaharienne, en particulier, représente un enjeu stratégique à dimensions multiples.

Le positionnement y est très difficile, très compétitif mais reste aussi risqué. L'incertitude plane quant à l'évolution à court et moyen termes des économies cibles dites à fortes valeurs ajoutées et, par conséquent, la rentabilité intrinsèque des investissements et ça c'est plus important que les moyens. Cependant, en matière d'économie publique et de politique extérieure, le raisonnement n'est pas cantonné au rapport direct moyen/retombées. Il doit considérer les externalités positives qu'engendrerait l'action, qui doit s'inscrire dans le long terme, sur des registres comme celui de la souveraineté par exemple. Enfin, la démarche doit être orientée vers les niches et les interstices économiques où l'avantage comparatif sera plus en notre faveur durablement.

Le Maroc peut se positionner mieux en améliorant son offre exportable envers l'Afrique subsaharienne. Cela passe par l'amélioration de la productivité du tissu industriel, du capital humain et l'étouffement de l'infrastructure routière et maritime. Dans ce sens, la volonté Royale pour la valorisation de la côte atlantique du côté sud du pays sera inéluctablement à fortes retombées positives pour la dynamique de la coopération Sud-Sud à laquelle le Maroc ambitionne.

**Quelles sont les grandes réformes qui ont marqué le règne de S.M Mohammed VI ayant trait à l'économie ?**

Afin d'apporter quelques éléments de réponse à cette question bilancielle importante, qui coïncide avec la célébration des 25 années du règne de Sa Majesté Mohammed VI, il est important de la scinder en deux phases : la période 1999-2019 et la période 2020 jusqu'à maintenant.

De prime à bord, personne ne peut nier que le Maroc a ostensiblement changé. L'évolution est notoire au point que le Royaume est vu surtout après 2011 comme l'un des pays les plus stables politiquement et les plus dynamiques économiquement en Afrique et dans le monde arabe. Ces deux facteurs sont le fruit d'un engagement du peuple marocain en général envers une stratégie royale pour réussir certaines grandes réformes qui structurent économiquement le Maroc d'aujourd'hui et consolident la confiance qu'ont en lui ses partenaires internationaux.

Entre 1999 et 2019, le Maroc a réalisé une grande avancée économique qui le positionne actuellement comme un acteur incontournable dans la région.

Outre l'ouverture et la percée africaine dont nous avons parlé supra, plusieurs réalisations sont à recenser.

Sur le plan macroéconomique, malgré la crise des subprimes en 2008, le pays a fait montre d'une résilience économique et financière grâce aux réformes entamées depuis 1999 en matière de gestion des agrégats macroéconomiques, de la dette et la stabilité des prix. En effet, entre 1999 et 2019, nous pouvons citer l'inflation maîtrisée, une politique monétaire de concert avec la politique budgétaire, ce qui a permis un déficit budgétaire acceptable. Malgré les pressions extérieures pour le flottement total du dirham, nous pouvons souligner une politique de change très sage dans ce sens, ce qui a permis de maintenir les équilibres extérieurs et une stabilité relative des réserves de change qui ont éloigné le pays de la situation d'arrêt cardiaque comme l'avait qualifié Feu Sa Majesté Hassan II.

Dans ce sens, on peut citer la réforme du statut de la Banque centrale, les réformes de la loi bancaire traduites par un secteur bancaire résilient et l'un des meilleurs en Afrique. Du côté sectoriel, les réformes ont permis de s'ouvrir sur trois métiers mondiaux que sont l'automobile, l'aéronautique et l'électronique et bientôt un quatrième, à savoir l'industrie pharmaceutique. En plus du soutien du Fonds Mohammed VI, la majorité de ces secteurs sont financés soit par des investissements directs ou en mode joint-ventures. A cela s'ajoutent les réalisations des secteurs du tourisme et des mines qui participent énormément, aux côtés des transferts des Marocains du monde, pour la maîtrise du déficit de la balance commerciale et à l'amélioration des réserves de change.

Concernant les projets structurants surtout en infrastructures, le pays a enregistré dans la même période une avancée exceptionnelle dans le réseau des autoroutes et voies rapides de même que celui portuaire avec le port Tanger Med ainsi que le ferroviaire via la ligne TGV reliant Tanger et Casablanca et bientôt Agadir.

Dans ce sens, on peut relativement dire que le Maroc se situe clairement comme une économie très attractive, grâce aux réformes en faveur de l'investissement et l'effort d'alphabétisation. L'ensemble avait favorisé jusqu'à 2020 l'émergence d'une classe moyenne qui stimule la demande intérieure et l'épargne privée.

Côté développement durable et économie verte, notre pays a entrepris des investissements considérables en énergies renouvelables à travers une vision pilotée par SM le Roi depuis des années. Dans ce créneau, on peut citer les stations Noor, la multiplication des éoliennes et l'interdiction de l'utilisation élargie de produits dont la dégradation est très lente.

Depuis 2020, l'évolution a nettement changé à cause des répercussions de la pandémie de Covid-19, la succession des années de sécheresse et une situation internationale très conflictuelle. Cela a déséquilibré tous les indicateurs macro-économiques mettant à l'évidence certaines fragilités persistantes notamment de la gouvernance anticipative et réactive, le taux de chômage, la



pauvreté qui resurgit et les disparités sociales et économiques entre les régions et entre le milieu urbain et le milieu rural restent importantes. Le modèle de développement que le Maroc pratiquait depuis 1999 a montré ses limites, ce qu'a anticipé SM le Roi en élargissant la concertation autour d'un nouveau modèle de développement intégré qui met le capital immatériel et l'humain au centre des priorités. Cela nécessite une nouvelle adhésion rigoureuse des forces vives du pays et une nouvelle intelligence dans la gestion courante de la chose publique.

Somme toute, on peut conclure que les 25 ans du règne de Sa Majesté Mohammed VI sont productives, ont transformé le pays et amélioré son image et sa position à l'international surtout en Afrique. Malgré la situation actuelle, le Maroc a capitalisé des acquis solides pour réussir un retour à une situation normale d'équilibre macro-économique. Par ailleurs, sa stabilité politique inspire confiance au-delà de ses frontières, et ce grâce à la clairvoyance Royale notamment en réformant la Constitution en 2011, année de toutes les turbulences dans le monde arabe.

**Quels sont les facteurs inhibiteurs qui freinent la relance de l'économie marquée essentiellement par un taux de croissance volatile et un taux élevé de chômage ?**

En traitant la précédente question, nous avons rappelé plusieurs réformes et projets accomplis ou entamés depuis 25 ans. Qu'ils soient des projets d'investissement ou de coopération vu leur envergure, ils doivent être normalement à retombées durables dont l'expression finale aurait dû être la création équitable pour la nation de la richesse et le classement réel et indiscutable du Maroc parmi les pays émergents. Parmi les critères requis pour être un pays émergent, on peut citer : une croissance inclusive et constante à moyen et long termes entre 6% et 7%, un marché de travail dynamique qui réduit le taux de chômage, une classe moyenne pérenne et à fort pouvoir d'achat, etc.

Or, nous constatons que la crois-

sance est volatile avoisinant 3,4% en moyenne entre 1999 et 2022, le taux de chômage qui était de 9,2% en 2019 a atteint 12,3% en 2021, année où le taux de croissance a culminé à 7,93%. Il est donc normal qu'on pose la question : qu'est ce qui ne marche pas bien ?

Premièrement, au vu de tous les efforts et réformes initiés par SM le Roi, on peut conclure qu'il y a un déphasage entre la volonté Royale et le rythme de son exécution. Donc, on a un problème de gouvernance.

En outre, malgré les efforts stratégiques déployés par le Maroc, le pays demeure faiblement industrialisé et encore dépendant de l'agriculture qui représente 14% du PIB et 39% de l'emploi national. Si on avait accordé la même concentration, réservée au Plan Maroc Vert, au plan d'accélération industrielle, peut-être on aurait amorcé le virage de l'industrialisation.

Par ailleurs, le mindset de l'investisseur marocain n'a pas beaucoup évolué. Le taux d'investissement privé au Maroc reste faible et c'est ce dernier qui crée les postes d'emploi stables. D'ailleurs, afin d'inverser cette situation, Sa Majesté le Roi a appelé à la réforme de la Charte d'investissement qui doit promouvoir un rapport d'investissement à un tiers l'Etat et deux tiers le privé. Si des aides et des subventions sont prévues par ladite charte, il faut l'accompagner par la réforme de l'administration et la facilitation des procédures, la lutte contre la rente, un programme urgent pour l'éducation nationale et la formation professionnelle pour améliorer notre capital humain et un recalibrage des accords de libre-échange.

**Le Maroc a entamé un ensemble de grands projets et d'ouvrages alliant investissements sociaux et économiques. Qu'en est-il du financement de cette composition ?**

C'est une question importante dont la réponse dans l'absolu est que c'est difficile de les réussir concomitamment surtout au vu de la situation budgétaire actuelle et du niveau de la dette globale. Les deux axes sont certes budgétivores mais ils sont indispensables pour un dé-

veloppement durable et socialement équilibré. Le Maroc en a fait le choix l'inscrivant dans l'objectif du Nouveau modèle de développement que soutiennent toutes les institutions internationales. Le pari est lancé. Il faut le réussir. Pour ce faire, l'exécutif doit d'abord être convaincu de ladite nécessité afin de lui trouver l'allocation optimale des ressources et l'agenda efficient. Pour de grandes réformes, il faut la conviction, la compétence, l'innovation et la convergence des efforts.

Nous savons que le budget du pays est encore insuffisant mais si certaines réformes seraient mises en place, nous pourrions l'améliorer. Nous pouvons citer dans ce sens la réforme fiscale telle que recommandée par les Assises de la fiscalité et qui reste en standby, la lutte contre l'évasion fiscale et la rationalisation des dépenses de fonctionnement de l'administration.

Ensuite, le recours aux autres sources de financement sera, à mon avis, nécessaire. Certains prônent le non endettement, moi je pense que ce n'est pas la dette qui est grave, c'est plutôt son emploi qui doit être rationnel et réservé à des projets porteurs de croissance suffisante, durable et équitable, ce qui permettra son remboursement et améliorera le PIB et, par conséquent, le ratio dette par rapport au PIB sera maîtrisé.

A mon avis, l'accélération de l'industrialisation diversifiée de l'économie, l'investissement dans les services sociaux et le capital humain, conjugués à l'engagement et la persévérance politique, pourront assurer un développement équilibré au niveau national et endiguer les exclusions. Le résultat sera premièrement la neutralisation des coûts non quantifiés par l'arithmétique économique et politique et ensuite l'amélioration de l'adhésion et le réengagement de la société marocaine à ces projets dont notre pays a tant besoin.

**Quel apport peut ajouter un parti social-démocrate comme l'USFP, alors qu'un consensus national est déjà établi concernant les grandes orientations via le Nouveau modèle de développement ?**

Les quatre grands axes du NMD sont : la diversification et l'amélioration de l'économie socialement productive, investir socialement dans le capital humain comme relais avec les générations futures, un développement inclusif et socialement responsable, et des territoires autonomes qui inscrivent leur démarche dans le cadre du développement durable. On en retient un Etat fort qui mène une stratégie de développement durable et inclusif en assurant les services sociaux au citoyen qui doit par son savoir assurer les relais dans des territoires équitablement lotis.

Tous ces concepts sont portés par le référentiel naturel de l'USFP représentant son ADN. Donc, il lui est relativement plus aisé d'en trouver les mécanismes adéquats et la hiérarchisation ad hoc des priorités pour relever ce déficit social d'une façon optimale en termes de temps et de coût.

Enfin, cette nouvelle orientation qu'est le NMD trouve sa genèse dans certaines actions sociales initiées par le gouvernement de M. Abderrahmane El Youssefi dont le début était la mise en place du RAMEL et ont été reprises par le programme électoral de l'USFP pour les législatives de 2021. Mais les urnes ont décidé autrement.

# Mehdi Mezouari : *La constitutionnalisation du sport en 2011 parmi les grands changements qui ont marqué le Règne de SM le Roi Mohammed VI*



**D**epuis l'accession de SM le Roi Mohammed VI au Trône, de grandes coupures ont eu lieu au niveau des élites qui gèrent le sport national. Tel est en substance ce qu'a fait savoir Mehdi Mezouari, membre du Bureau politique de l'USFP qui a tenu à rappeler la Lettre Royale adressée aux participants aux Assises du sport à Skhirat en 2008, considérée comme une sonnette d'alarme alertant sur les résultats négatifs enregistrés par le sport national.

Pour Mehdi Mezouari, la Lettre Royale présentée lors des dites Assises était une feuille de route, hélas, non appliquée. Et d'ajouter que « nous avons raté l'opportunité offerte par les Assises du sport, du fait que la politique publique ne répondait pas aux aspirations de Sa Majesté le Roi, puisque l'on s'est passé du département du Sport dans le gouvernement de Driss Jettou pour mettre en place un Secrétariat d'Etat de la jeunesse.

« Nous parlions du Conseil supérieur du sport, mais nous avons vécu un vide institutionnel qui a duré cinq ans jusqu'à l'avènement de la Constitution de 2011. Le développement du sport d'une manière générale s'est fait selon l'essor qu'a connu le Maroc sur les plans économique, institutionnel et surtout au niveau des infrastructures, en plus des politiques économiques et de développement lancées par SM le Roi », a affirmé Mehdi Mezouari.

Ce dernier a souligné que le sport national a bénéficié de la diplomatie Royale qui a permis au Maroc de dominer la prise de décision dans le continent. « Le Maroc jouit désormais d'une force décisionnelle, à même de pouvoir assurer des responsabilités au niveau de

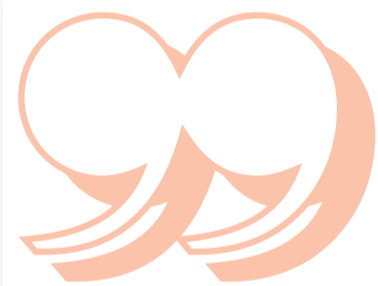




la CAF avant d'intégrer le comité exécutif de la FIFA », a-t-il relevé.

En ce qui concerne le volet des infrastructures, l'Académie Mohammed VI et le Complexe Mohammed VI de football à Maâmora offrent, entre autres, des exemples éloquentes dans ce sens. « Sous le règne de SM le Roi, nombreux sont les clubs qui sont parvenus à s'illustrer sur la scène continentale. Des résultats accompagnés par un développement infrastructurel dans différentes villes du Royaume ».

Au sujet du Onze national qui a atteint le stade des quarts de finale lors du Mondial 2022 au Qatar, Mehdi Mezouari a fait savoir que cette performance a projeté une nouvelle image du pays, contribuant à faire connaître le Maroc à travers le monde. « Le sport joue un rôle clé dans le développement et le tourisme, en plus de servir l'économie. Cela ne dévalorise pas les autres disciplines sportives pour lesquelles le Maroc est célèbre, comme l'athlétisme, avec des champions tels que Nawal El Moutawakel, Saïd Aouita, Hicham El Guerrouj, Khalid Skah, Nezha Bidouane, et plus récemment Soufiane El Bakkali. Malheureusement, cette discipline a connu un déclin,



**Le Maroc jouit désormais d'une force décisionnelle, à même de pouvoir assurer des responsabilités au niveau de la CAF avant d'intégrer le comité exécutif de la FIFA**

l'athlétisme étant de moins en moins représenté. Autrefois, sans grands moyens, le Maroc se distinguait sur les podiums grâce à ses champions. Aujourd'hui, seul El Bakkali maintient le flambeau, bien que le pays dispose d'infrastructures modernes et de haut niveau. Ces succès ont permis au Maroc de co-organiser la Coupe du monde 2030 avec l'Espagne et le Portugal, ainsi que la Coupe d'Afrique des nations 2025 et la Coupe du monde féminine des U17 », a affirmé le responsable ittihadi.

Quant au football en salle, le Maroc est devenu une référence à l'échelle mondiale, avec trois victoires consécutives de la CAN en 2016, 2020 et 2024, la Coupe des Confédérations 2022, et les Coupes arabes de 2021, 2022 et 2023.

Sauf qu'il y a des obstacles liés à une gouvernance déficiente au sein de nombreuses associations sportives, et certaines élites au sein des fédérations qui nécessitent un renouvellement, note Mehdi Mezouari. Pour lui, « certaines disciplines manquent de ressources financières adéquates. De nombreux problèmes subsistent au sein des clubs sportifs et le concept du professionnalisme n'est pas encore

pleinement intégré par les dirigeants, sans une véritable conviction institutionnelle parmi les élites. Cela souligne une problématique générale de la gouvernance sportive au Maroc, ce qui limite notre accès aux compétitions internationales comme les Jeux olympiques et les Championnats du monde, bien que certaines disciplines fassent exception ».

Pour ce qui est de l'organisation des manifestations sportives dans notre pays, alors que certaines provinces dans l'Oriental et dans le Sahara ne bénéficient pas de la priorité en matière d'événements abrités, Mehdi Mezouari n'a pas manqué de rectifier la donne, en rappelant que des manifestations symboliques, en présence de stars internationales, y ont eu lieu.

Selon Mehdi Mezouari, les déséquilibres régionaux dans le sport constituent un handicap majeur, notamment en ce qui concerne les infrastructures. Par exemple, Oujda devrait disposer d'un stade équivalent à ceux des grandes villes comme Fès, Marrakech, Rabat, Casablanca et Tanger, car elle a une symbolique importante en tant que capitale de l'Oriental.

# Youssef Chiheb : *Le Maroc est désormais une puissance africaine reconnue*

« *L'influence du Maroc a dépassé le cadre régional pour atteindre une portée presque continentale. Les choix stratégiques du Royaume ont permis au pays de se positionner comme une puissance majeure en Afrique, tant sur le plan économique que financier, logistique, bancaire et stratégique* », affirme Youssef Chiheb. Dans cet entretien avec Libé, l'expert franco-marocain en géopolitique et relations internationales, nous parlons des choix diplomatiques du Maroc sous le Règne de S.M Mohammed VI.

**Libé :** Le Maroc s'apprête à célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté Mohammed VI. Comment percevez-vous l'orientation de la politique africaine sous le règne de S.M Mohammed VI ?

**Youssef Chiheb :** Le Maroc et S.M le Roi en particulier ont adopté une nouvelle doctrine politique visant à réviser en profondeur la politique marocaine en Afrique. Tout d'abord, le Maroc a pris une décision importante en décongelant le conflit du Sahara. En 2007, Sa Majesté le Roi a proposé une autonomie élargie sous souveraineté marocaine, une proposition qui a reçu l'assentiment de nombreux pays et modifié l'issue probable du conflit. Plus de 17 pays africains ont renoncé à reconnaître le Front Polisario et, par la suite, une

trentaine de pays ont ouvert des consulats dans les villes des provinces du Sud, à savoir Dakhla et Laâyoune.

Le deuxième acte majeur accompli par Sa Majesté est la réintégration de l'Union africaine. Après que le Maroc a quitté cette organisation en 1984, adoptant une politique de la chaise vide qui s'est avérée très préjudiciable et profitable aux ennemis traditionnels, à savoir l'Algérie et son proxy le Polisario, S.M Mohammed VI a mis un terme à cette absence marocaine. Il a été accueilli et acclamé, scellant ainsi la réconciliation entre le Maroc et l'Union africaine.

Une fois ces deux volets, politique et institutionnel, consolidés, Sa Majesté a entamé une tournée sans précédent, visitant plusieurs pays africains, non seulement pour renforcer les relations politiques, mais aussi pour développer un véritable partenariat stratégique économique. Aujourd'hui, le Maroc est considéré comme le nouveau dragon d'Afrique, avec une présence économique, financière, logistique et stratégique dans plus de 24 pays du continent. Ainsi, en diversifiant ses partenariats, le Maroc a étendu sa dynamique économique et a même réussi à concurrencer son rival traditionnel, la France, aux côtés de nou-

veaux acteurs importants sur le continent, tels que la Turquie et la Chine.

À ces trois grandes réformes s'ajoute tout récemment l'initiative de Sa Majesté de proposer aux pays africains continentaux, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas accès à l'Atlantique, comme le Tchad, le Niger, le Burkina Faso et le Mali, d'acheminer leurs richesses minières et naturelles stratégiques vers l'Atlantique en passant par le hub géopolitique qu'est le Sahara marocain et le futur grand projet du port de Dakhla.

Il est évident que la dimension du Maroc n'est plus régionale, mais est devenue quasi-continentale. Ces choix stratégiques font que le Maroc est aujourd'hui devenu une puissance majeure en Afrique, une puissance économique, financière, logistique, bancaire et stratégique. Pour couronner le tout, en sa qualité de Commandeur des croyants, Sa Majesté a signé des protocoles de coopération pour la formation des imams africains sur l'islam modéré, Alwassatiya, et pour former des imams dans les pays où se trouve une forte communauté marocaine en Europe, notamment en Belgique, aux Pays-Bas et en France.

Globalement, les grands chantiers menés en Afrique au cours de ce quart de siècle ont profondément transformé le destin du Maroc tout en affaiblissant considérablement son rival traditionnel, l'Algérie. Le Maroc a su s'engager en profondeur sur le continent africain en adoptant une approche pragmatique plutôt que dogmatique.

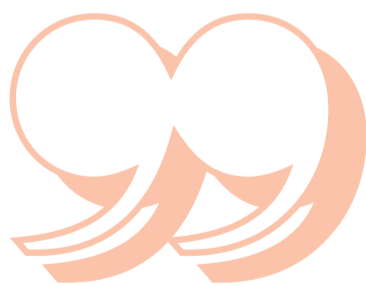
**Comment percevez-vous la grande orientation de la diplomatie marocaine vers le monde sous le règne de S.M Mohammed VI, qui a visité des dizaines de pays africains ces dernières années pour établir des partenariats gagnant-gagnant ?**

Le deuxième volet de la réforme majeure de la doctrine diplomatique du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté Mohammed VI, se compose de quatre points :

1- Le Maroc a engagé une lutte discrète mais déterminée pour diminuer l'influence, l'omniprésence et la



**Le Maroc a sécurisé ses relations avec les États-Unis à l'ouest, la Chine, l'Inde et la Russie à l'est, l'Union européenne au nord et l'Afrique au sud**



**Le Maroc a su s'engager en profondeur au niveau du continent africain en adoptant une approche pragmatique plutôt que dogmatique**

mainmise de la France sur son économie. À cet égard, Sa Majesté et le gouvernement ont œuvré à diversifier les grands chantiers en lançant des appels d'offres pour des projets internationaux auprès d'autres pays, tels que la Chine et la Turquie, afin de réduire la forte influence de la France. L'objectif était également de déclasser la France en tant que principal importateur, exportateur et investisseur. Ces dernières années, l'Espagne a remplacé la France dans ces rôles, diminuant ainsi considérablement l'influence et l'emprise de la France sur l'économie marocaine.

2- Dans un monde mondialisé, le Maroc a compris, peut-être de manière précoce, que la réussite passe aussi par la diversification de ses partenaires. Rester dépendant de la France en particulier et de l'Union européenne en général représentait une erreur stratégique. En 2016, Sa Majesté Mohammed VI a effectué deux visites d'Etat très importantes en Russie et en Chine pour établir des partenariats stratégiques multisectoriels, garantissant ainsi une relative neutralité de ces deux pays vis-à-vis du dossier du Sahara. Ces visites ont permis de sceller des conventions économiques de partenariat et d'échange à haute valeur ajoutée.



3- Depuis 2016, le Maroc a ré-équilibré sa balance commerciale avec la Russie et la Chine. Entre 2018 et 2022, les échanges commerciaux entre l'Inde et le Maroc ont enregistré un excédent pour la première fois de l'histoire, au profit du Maroc. Par ses choix stratégiques, le Maroc a complété ces efforts par des accords stratégiques et des alliances militaires avec les Etats-Unis et Israël, connus sous le nom des accords d'Abraham. Le Maroc a ainsi sécurisé ses relations avec les Etats-Unis à l'ouest, la Chine, l'Inde et la Russie à l'est, l'Union européenne au nord et l'Afrique au sud.

4- Dans le même esprit que les accords d'Abraham, le Maroc a renforcé ses relations avec les principales monarchies du Golfe, notamment l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis. Il a ainsi réalisé un rééquilibrage diplomatique complet, lui permettant de s'opposer et de tirer parti de ses choix, loin des politiques d'alignement ou des axes adoptés par d'autres.

**Comment le Maroc a-t-il géré ces alliances diplomatiques sous le règne de S.M Mohammed VI, en équilibrant celles traditionnelles avec l'Occident tout en maintenant de bonnes relations avec la Russie, la Chine, l'Inde et le reste du monde ?**

Le Maroc doit renforcer le bilan et le travail en profondeur réalisés par Sa Majesté Mohammed VI au cours des 25 dernières années et éviter les erreurs géopolitiques. Le Royaume entretient des relations cordiales et excellentes avec la Rus-



**Le Maroc est pleinement engagé dans le processus de mondialisation et doit explorer toutes les opportunités, y compris celles offertes par sa diaspora présente sur tous les continents**

sie et la Chine, malgré la pression occidentale qui pousse les pays du Sud à choisir un camp. Ce choix, qui est dénué de sens, consiste à s'aligner derrière les Américains et l'Union européenne dans leur conflit avec la Russie. Le Maroc a choisi de rester neutre et doit continuer dans cette voie. Il a développé des partenariats stratégiques avec la Chine, la Russie et, plus récemment, le Brésil. Le Royaume explore également l'Afrique anglophone, investissant et s'implantant dans de nouvelles régions allant de l'Angola au Kenya, notamment avec le projet de gazoduc Maroc-Nigeria. Tous ces projets sont d'envergure stratégique, impliquant divers intervenants, qu'ils soient américains, du Golfe ou

marocains.

Le Maroc est désormais une puissance africaine reconnue. Actuellement, d'autres pays, comme la France, qui a été écartée de la zone francophone, se tournent vers le Maroc pour collaborer afin de reconquérir leur influence réduite. Le Royaume doit aujourd'hui consolider ses relations avec pragmatisme, en évitant les théories dogmatiques et stériles. Le Maroc d'hier n'est pas celui d'aujourd'hui et ne sera pas celui de demain. En tenant compte de ce principe, il est pleinement engagé dans le processus de mondialisation et doit explorer toutes les opportunités, y compris celles offertes par sa diaspora présente sur tous les continents.

Enfin, le Maroc a investi dans ce qu'on appelle le soft power diplomatique, c'est-à-dire le sport et la culture. Grâce aux efforts déployés sous Haute Instruction de Sa Ma-

jesté, le pays a réalisé un exploit historique pour le monde arabe et africain en atteignant les demi-finales de la Coupe du monde au Qatar en 2022. Le Maroc dispose désormais des infrastructures sportives les plus modernes pour accueillir la CAN 2025. De plus, grâce à sa puissance, son rayonnement et la confiance dont il bénéficie de la part des pays influents, le Maroc organisera la Coupe du Monde de football conjointement avec l'Espagne et le Portugal. En conséquence, il est sur une très bonne trajectoire à l'échelle internationale. Espérons que cela perdurera jusqu'au jour où le pays atteindra son indépendance énergétique, hydrique et financière. Peut-être que le Maroc sera alors classé parmi les pays développés, et non plus seulement parmi les pays émergents.

**Propos recueillis par  
Youssef Lahlali**

## Biographie

Youssef Chiheb est un Franco-Marocain, spécialiste reconnu en géopolitique et relations internationales, notamment du monde arabe et de l'islam politique. Docteur en géographie politique de l'Université François Rabelais de Tours, il est l'un des grands spécialistes de l'insécurité urbaine. Actuellement, il est directeur du Centre français de recherche sur le renseignement à Paris. En parallèle, il est professeur associé à l'Université Sorbonne Paris Nord.

Il a également été expert auprès du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour la zone MENA. Il a travaillé comme analyste au Service central du renseignement territorial (SCRT) de 2015 à 2018, en tant que spécialiste de l'islam radical et des problématiques de l'immigration ainsi que des mutations du monde arabe.

Auteur de plusieurs ouvrages, dont "Le Conflit du Sahara", et de nombreux articles dans la presse internationale, il est également consultant auprès de chaînes de télévision internationales telles que France 24, BBC, I24 et TV5 Monde.

## Environnement

# Un engagement Royal visionnaire

Le Maroc s'est engagé depuis plus de deux décennies, sous la sage conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans les efforts internationaux dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Il a même inscrit le droit à l'environnement dans la Constitution, mis en place une gouvernance pour le développement durable et réalisé des progrès significatifs dans l'intégration de la durabilité dans les politiques sectorielles, grâce à la Stratégie nationale pour le développement durable (SNDD), qui vise à réaliser une transition économique verte intégrée d'ici 2030.

### Charte

Cet engagement s'est renforcé par l'initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI qui a appelé le gouvernement, lors de son discours prononcé le 30 juillet 2009 à l'occasion de la Fête du Trône, à élaborer une Charte globale sur l'environnement : «A ce propos, Nous appelons le gouvernement à élaborer un projet de Charte nationale globale de l'environnement, permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable. La Charte devrait également prévoir la préservation des sites naturels, vestiges et autres monuments historiques qui font la richesse d'un environnement considéré comme un patrimoine commun de la nation, dont la protection est une responsabilité collective qui incombe aux générations présentes et à venir». Dans ce cadre, le gouvernement a élaboré un projet de Charte nationale de l'environnement et du développement durable (CNEDD) et l'a soumis à la consultation de tous les acteurs nationaux et locaux, ainsi qu'aux citoyens, dans le cadre d'un large processus de concertation sur ses dispositions. Ce processus a été réalisé à travers les rencontres régionales élargies organisées dans toutes les régions du Royaume, les rencontres parallèles organisées par les organismes nationaux, locaux et professionnels, notamment les départements publics, les collectivités locales, les partis politiques, les syndicats, les associations de la société civile, le secteur privé, les institutions de recherche, et également à travers le site électronique de la Charte qui a reçu les avis du grand public de façon inégalée et sans précédent. A l'issue de cette large concertation nationale, ayant donné lieu à un profond débat auquel ont



pris part l'ensemble des forces vives de la Nation, le projet de Charte a été enrichi, ses dispositions ont été discutées et ses principes et valeurs expliqués à tous les niveaux. Ainsi, ce projet est devenu un texte ayant obtenu le consensus de tous et conforme à la volonté Royale et aux aspirations du peuple marocain, tout en constituant une réponse aux engagements du Maroc au niveau international dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

### Energies propres

A noter, à ce propos, que des objectifs très ambitieux ont été fixés, tant en termes de développement des énergies renouvelables que de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, le Maroc ambitionne d'atteindre plus de 52% en matière de puissance électrique installée d'origine renouvelable d'ici 2030, et de relever le plafond de réduction des émissions de

gaz à effet de serre à 45,5% dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) à l'horizon 2030.

Dans le domaine de la protection de la biodiversité, un cadre juridique composé de plus de 250 textes a été élaboré pour protéger les ressources naturelles, notant que la préservation de la biodiversité constitue une composante importante des politiques sectorielles, notamment la stratégie « Forêts du Maroc 2020-2030 », qui vise, à travers un modèle de gestion participative global, durable et créateur de richesse, à planter 100.000 hectares par an d'ici 2030.

### Réserves naturelles

En outre, un réseau de réserves naturelles a été créé, dans le but de protéger et valoriser les ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation, précisant qu'une stratégie a été élaborée dans le secteur agricole pour parvenir à un développement durable

pour le secteur en rationalisant l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, en protégeant les sols et en encourageant les produits biologiques. Des programmes de gestion intégrée du littoral ont également été élaborés, afin de protéger et préserver les systèmes côtiers et de les empêcher de se dégrader et de se polluer.

### Afrique

L'intérêt Royal pour les questions environnementales dépasse les frontières marocaines. Et effet, et grâce à une forte volonté Royale, plusieurs initiatives ambitieuses ont été lancées pour renforcer la résilience du continent africain, notamment les trois comités climat : le Comité du bassin du Congo, le Comité du Sahel, et le Comité des Etats insulaires, en plus d'autres initiatives telles que «Adaptation de l'agriculture en Afrique» et «Durabilité, stabilité et sécurité en Afrique», en partenariat avec le Sénégal.

## Stratégie énergétique et de développement durable du Maroc

# Vers une transition énergétique et écologique ambitieuse

Sous la direction avisée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, le Maroc a adopté, depuis 2009, une stratégie énergétique nationale qui érige l'efficacité énergétique en priorité nationale.

### Efficacité énergétique

Les premières actions en matière d'efficacité énergétique ont émergé immédiatement après le lancement de cette stratégie, dans le cadre du Plan national des actions prioritaires, adopté et mis en œuvre entre 2009 et 2013. Ces mesures et programmes ont permis de réaliser des économies d'énergie significatives, de renforcer les capacités nationales et de sensibiliser davantage à l'importance de l'efficacité énergétique.

Les objectifs de la Stratégie nationale d'efficacité énergétique concernent quatre secteurs consommateurs d'énergie : le transport (38% de la consommation finale d'énergie), les bâtiments (33%), l'industrie (21%), et l'éclairage public (8%). Cette stratégie comprend environ 80 mesures ciblant ces secteurs et visant à réaliser une économie d'énergie d'environ 20% d'ici 2030 (transports : -24%; Industrie : -22%; bâtiments : -14%; éclairage public : -13%).

Cette stratégie reposait sur des orientations fondées sur un bouquet électrique optimal basé sur des choix technologiques fiables et compétitifs, et sur la mobilisation des ressources énergétiques nationales en augmentant la part des énergies renouvelables, en faisant de l'efficacité énergétique une priorité nationale et en promouvant l'intégration régionale et le développement durable.

A noter que l'approche "efficace et proactive" suivie par le Royaume, qui a reconnu la nécessité de passer des énergies fossiles aux sources d'énergie propres, a permis de réaliser des progrès remarquables en matière de réduction de la dépendance énergétique et de l'empreinte carbone.

Dans le but d'atteindre l'objectif stratégique de dépasser 52% de la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030, un plan d'équipement électrique a été élaboré pour la période 2023-2027, visant à atteindre une capacité supplémentaire d'environ 9.281 mégawatts, avec une enveloppe financière estimée à 85,6 milliards de dirhams, dont 73,2 milliards pour les énergies renouvelables.

### Gaz naturel

Concernant le gaz naturel, le Maroc compte trois projets importants dans le domaine de la coopération régio-



nale, dont l'utilisation de la station espagnole du gaz naturel liquéfié (GNL) pour alimenter les centrales électriques marocaines de Tahaddart et d'Ain Béni Mathar, et ce grâce à la mise en œuvre réussie du projet de flux de gaz inversé sur le gazoduc Maghreb-Europe. Il y a également le projet stratégique de gazoduc Maroc-Nigeria, lancé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et l'ex-président nigérian Muhammadu Buhari, dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration du niveau de vie des populations, l'intégration des économies de la sous-région et l'atténuation de la désertification grâce à un approvisionnement en gaz durable et fiable.

Le projet aura également de grands avantages économiques pour la région, en exploitant une énergie propre qui remplit les obligations du continent en matière de protection de l'environnement et en donnant à l'Afrique une nouvelle dimension économique, politique et stratégique.

### Développement durable

Dans le domaine de la stratégie de développement durable, les Hautes directives Royales ont recommandé l'élaboration de la Charte nationale de l'environnement et du développement durable qui s'est traduite par la loi-cadre n° 99.12 en tant que Charte nationale de l'environnement et du développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision, le Maroc s'est engagé

sulaires africains, ainsi que d'autres initiatives phares telles que "l'Adaptation de l'agriculture en Afrique".

### Hydrogène vert

S'agissant de l'hydrogène vert, le Maroc dispose d'énormes ressources naturelles et d'une position géographique distinguée, en plus d'infrastructures, de logistique et d'industrie avancées, qui lui permettront de jouer à l'avenir un rôle de premier plan sur la scène mondiale dans le développement de l'hydrogène vert.

En effet, le Maroc a l'intention de devenir l'un des plus grands producteurs d'hydrogène vert, le carburant fabriqué à partir d'eau et d'énergie renouvelable, une transformation énergétique d'envergure avec un investissement colossal de 60 milliards de dollars. Ce carburant du futur, extrait de l'eau par électrolyse en utilisant de l'énergie renouvelable, est au cœur de la stratégie nationale pour se positionner en tant que leader mondial dans ce secteur si prometteur.

Le gouvernement, en synergie avec des investisseurs nationaux et internationaux, a déjà manifesté son intérêt pour plus de 400 projets dédiés à l'hydrogène vert. Un million d'hectares de terrain ont été alloués pour accueillir ces initiatives ambitieuses, qui couvriront l'ensemble de la chaîne de valeur : de la production à l'utilisation finale de l'hydrogène, en passant par le transport et le stockage.

La feuille de route élaborée par le Maroc, en collaboration avec l'Institut allemand Fraunhofer, prévoit la production de 160 térawattheures d'hydrogène vert d'ici 2050. Cette quantité d'énergie représente un potentiel énorme, équivalant à sept fois la chaleur du noyau solaire, et témoigne de l'importance de la stabilité et de la chaleur pour le succès des réacteurs à fusion.

Considéré comme le Saint Graal de l'énergie, l'hydrogène vert est une source d'énergie propre, durable et versatile. Le Maroc envisage d'utiliser cette ressource non seulement pour répondre aux besoins domestiques mais aussi pour devenir un fournisseur clé pour l'Europe, bénéficiant du soutien financier de l'Union européenne à hauteur de 624 millions d'euros.

Le Maroc jouit de conditions naturelles idéales pour la production d'hydrogène vert, avec une abondance de soleil et de vent. Fort de son expérience dans les énergies renouvelables, notamment avec ses parcs solaires et éoliens, le pays est bien placé pour mener à bien cette transition énergétique.

dans la préparation de la deuxième version de la Stratégie nationale de développement durable en adoptant une approche participative et globale s'articulant autour de six axes à même d'accélérer la transition vers la durabilité, à savoir l'amélioration de la sécurité hydrique, énergétique et alimentaire, jeter les bases d'une gouvernance durable pour des territoires inclusifs, la transition vers une économie compétitive à bas carbone générant de la richesse et des opportunités d'emploi, permettre à tout un chacun d'accéder à la santé, à l'éducation et aux services publics, œuvrer en faveur de ressources naturelles et d'écosystèmes précieux et résistants notamment aux changements climatiques, et la préservation et la valorisation du patrimoine culturel.

En outre, il faut mettre en avant l'approche panafricaine adoptée par le Royaume, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, et qui place les besoins de développement durable au cœur de ses programmes de coopération dans le continent. Tel est le cas du lancement de l'initiative pour l'accès des pays du Sahel à l'Atlantique ainsi que d'autres projets ambitieux qui aspirent à améliorer de manière significative et durable la contribution des États africains aux échanges économiques mondiaux et renforcent la résilience de la région, et ce en consolidation des initiatives ambitieuses déjà entreprises, notamment les trois Commissions Climat du Bassin du Congo, du Sahel et des États in-

Latifa Cherif, députée ittihadie

# Le nombre des associations a augmenté comme en témoigne le CESE

**La société civile connaît depuis l'avènement du nouveau règne de S.M le Roi un foisonnement sans précédent. A votre avis, quels sont les stimulants d'un tel essor?**

Depuis l'adoption de la Constitution de 2011, une nouvelle dynamique a vu le jour surtout avec l'arrivée de l'INDH. Ce grand chantier Royal a entraîné avec lui beaucoup de nouvelles associations.

**Quels sont les changements déterminants et les concepts clés pour déchiffrer l'état des lieux ?**

En 2013, lorsqu'une commission du dialogue national sur la société civile avait été lancée, des conclusions avaient été rendues publiques. Depuis, le nombre des associations a augmenté comme en témoigne le CESE qui est le thermomètre en termes de données statistiques.

**Désormais et par la force de la Constitution, la société civile est un partenaire incontournable en matière de politiques publiques et de gouvernance. Qu'en pensez-vous ?**

A travers l'article 12, la Constitution détermine les acteurs associatifs. Cela dit, les conditions ne sont pas réellement réunies, hélas, pour un partenariat Etat-Associations.

**La Constitution de 2011 considère la société civile comme un acteur clé de consolidation du processus démocratique. Qu'en est-il réellement ?**

Tant que le statut de reconnaissance d'utilité sociale n'est pas pleinement accepté, que beaucoup d'associations (surtout apolitiques) ne bénéficient pas d'aides d'institutions locales, régionales ou nationales, on ne peut parler de démocratie.

**En matière d'ingénierie constitutionnelle toujours, on enregistre un retard concernant la création du Conseil consultatif de la jeunesse et de l'action associative. Conséquence: retard en termes de généralisation de la participation de la jeunesse au développement social, économique, culturel et politique du pays**

L'idée de départ de ce conseil était d'étendre et de généraliser la participation de la jeunesse au développement de notre pays sur tous les plans. Ce conseil se fait désirer. Il faut une volonté politique pour qu'il renaisse de ses cendres à mon avis. Il doit absolument voir le jour surtout qu'il sera doté de deux organes "la jeunesse" et "l'action associative" mais avant cela il faut l'équilibrer et le démocratiser de façon à ce qu'il ne soit pas détourné à des fins d'intérêts partisans.



# Etat social : Une action Royale à grande portée humaniste

Durant les 25 dernières années, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'Assiste, la portée sociale a fortement marqué la marche de développement du Royaume.

Le Souverain a ainsi amorcé, dès Son accession au Trône, une philosophie de règne marquée par une politique volontariste s'appuyant sur des valeurs humanistes majeures : "Nous sommes déterminé à poursuivre, avec la grâce de Dieu, l'œuvre de développement pour ton bien cher peuple, pour celui de toutes les couches sociales, particulièrement celles démunies dont la situation figure parmi nos préoccupations et que nous entourons de notre sollicitude et de notre affection", a dit SM le Roi dans Son premier discours à la Nation, le 30 juillet 1999.

Ce discours, prononcé le jour de l'intronisation du Souverain, a été suivi de réformes multidimensionnelles dédiées à l'édification d'un Etat social fort et inclusif, qui ont contribué à métamorphoser le visage du Royaume. Ces réformes placent le développement social et humain au cœur des projets structurants, dans l'objectif

de réaliser une croissance économique durable. Elles sont suivies de près par les politiciens et analystes étrangers.

"Par ses efforts qui méritent d'être salués, le Maroc s'érige en modèle en matière d'inclusion, de lutte contre les inégalités et d'évolution vers des systèmes de protection sociale universelle", indique Li Junhua, secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales de l'ONU.

C'est dans cette optique de priorisation de la promotion sociale, notamment en ce qui concerne les catégories les plus défavorisées, que s'inscrit la création de la Fondation Mohammed V pour la solidarité qui, depuis 1999, œuvre pour la dignité humaine à travers de nombreuses initiatives.

L'histoire retiendra la révision du Code de la famille (Moudawana), qui connaît aujourd'hui un nouveau processus de réforme, ainsi que le lancement de l'initiative nationale pour le développement humain (INDH). Ce programme de développement majeur, amorcé par SM le Roi en 2005, a fait de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ses chevaux de bataille.

La dignité, la confiance des citoyens en eux et en l'avenir de leur pays, leur participation effective au diagnostic de leurs besoins et leur déclinaison en projets sont autant de valeurs qui animent cette initiative.

Plus récemment, l'opérationnalisation du nouveau modèle de développement a eu pour objectif de renforcer les bases d'un Maroc inclusif, qui offre opportunités et protection à tous et où le lien social est consolidé.

Dans un objectif d'efficacité et d'égalité, un Registre social unifié est mis en place en 2022. Aujourd'hui, le RSU liste plus de 5 millions de ménages, équivalant à 18 millions de Marocains.

La vision Royale, par le biais de ce dispositif, est d'apporter une réponse efficace aux besoins des citoyens et de garantir un impact tangible et pérenne sur leur quotidien.

Si grande soit l'ambition et si fort soit l'engagement, le Maroc a dû, dans sa quête de renforcer son modèle de justice sociale, emprunter dans la sérénité un chemin long, parfois ardu, ajustant ses politiques publiques aux aléas et aux épreuves.

En 2020, année de la pandémie du Covid-19, le Maroc allait démontrer sa capacité à conforter ses valeurs d'entraide et de solidarité. Au plus fort d'une pandémie qui menaçait de détruire l'économie mondiale, SM le Roi a ordonné un déploiement progressif de la protection sociale, avec à la clé la généralisation de l'assurance maladie obligatoire. Des fonds conséquents ont été mobilisés, outre la mise sur pied d'un cadre juridique adéquat et la refonte structurelle du système de santé.

Dans la foulée, l'aide directe aux familles les plus démunies est venue conforter ce modèle sociétal avec l'octroi d'une allocation mensuelle aux familles éligibles. Le programme d'aide au logement est un autre levier du pacte social ciblant les personnes à faible revenu et la classe moyenne. Il prévoit un apport financier au profit de tous les primo-acquéreurs résidant au Maroc ou à l'étranger.

Ainsi, toutes ces réalisations accomplies sous le règne de SM le Roi Mohammed VI incarnent pleinement cette vision humaniste, qui guide le Maroc sur la voie du progrès, de l'équité et de l'inclusivité.

*Un quart de siècle d'un Règne glorieux*

# La Vision éclairée de SM le Roi mise en avant à Salé

La Vision éclairée de SM le Roi Mohammed VI en faveur d'un développement soutenu du Maroc et de l'Afrique a été mise en avant, dernièrement à Salé, lors d'une conférence internationale, en présence d'éminentes personnalités marocaines et étrangères issues de divers horizons.

Initiée par la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales (FSJES) de Salé sous le thème "le Maroc, un quart de siècle d'un Règne glorieux" à l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi, cette conférence a été l'occasion de passer en revue les différentes actions et initiatives menées par le Royaume dans divers domaines sous le leadership visionnaire du Souverain et de mettre l'accent sur les liens indéfectibles entre les Marocains et le Glorieux Trône Alaouite.

S'exprimant à cette occasion, le ministre de l'Inclusion économique, de la Petite entreprise, de l'Emploi et des Compétences, Younes Sekkouri, a mis en exergue le leadership éclairé de SM le Roi au service du développement socio-économique du Maroc et de l'essor de l'Afrique, soulignant que depuis Son accession au Trône, le Souverain a initié de grands projets novateurs qui ont transformé le paysage socio-économique du Royaume. Parallèlement à ces efforts et actions, Sa Majesté le Roi a joué un rôle crucial dans la promotion de la coopération intra-africaine et l'ouverture du continent sur le monde, a-t-il mis en avant.

La Vision Royale s'est illustrée aussi à travers la gestion efficace et efficiente de plusieurs questions nationales et internationales cruciales, a-t-il relevé, précisant que l'action du Souverain, qui dépasse les frontières nationales, promeut une Afrique unie et prospère, capable de s'affirmer et de relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle.

De son côté, le Doyen par intérim de la FSJES de Salé et vice-président de l'Université Mohammed V de Rabat, Omar Hnache, a mis en relief la vision et l'engagement de SM le Roi en faveur du développement économique, social et culturel du pays, notant que sous le leadership du Souverain, le Maroc a réalisé des progrès significatifs dans divers secteurs.



Ainsi, sur le plan social, le Souverain n'a eu de cesse d'appeler à placer le citoyen au cœur de tout dispositif de développement. De même une attention particulière a été accordée au développement durable, à la justice sociale et au secteur socio-économique, a-t-il rappelé, ajoutant que les grandes infrastructures (ports, aéroports, autoroutes, TGV...) ont également connu un véritable bond en avant, plaçant le Royaume sur la voie du progrès et de la prospérité.

Dans la même veine, il a relevé que le secteur de l'éducation a été une priorité majeure sous le règne de Sa Majesté le Roi, notant que des réformes ambitieuses ont été entreprises pour améliorer l'accès à une éducation de qualité, préparant ainsi la jeunesse marocaine à relever les défis de la mondialisation et de l'innovation technologique.

Pour sa part, Mohamed Benhammou, président du Centre marocain des études stratégiques et professeur à la Faculté de Droit de Salé, a indiqué que SM le Roi a placé le développement et la stabilité de l'Afrique au centre de Ses priorités, soulignant qu'aujourd'hui, le Maroc se veut un

acteur clé de sécurité, de stabilité et de développement dans le continent africain.

La Vision clairvoyante de Sa Majesté le Roi a permis de favoriser et de développer la coopération Sud-Sud basée sur un partenariat gagnant-gagnant, a-t-il affirmé, ajoutant que le Maroc a été toujours présent pour l'Afrique, en apportant des solutions optimales et des réponses efficaces aux différents problèmes auxquels fait face le continent.

À travers Ses actions et Ses initiatives, SM le Roi Mohammed VI a posé les jalons d'un avenir prometteur pour le Maroc et pour l'Afrique dans son ensemble, a-t-il estimé, citant l'Initiative Royale pour l'Atlantique qui ouvre des perspectives prometteuses pour l'intégration économique et la stabilité du continent.

Sur cet égard, l'ancien ministre cap-verdien des Affaires étrangères, des Communautés et de la Défense, Luis Filipe Lopes Tavares, a souligné que l'Initiative Royale pour l'Atlantique incarne une vision audacieuse et avant-gardiste qui réaffirme la centralité géostratégique, géoéconomique et géopolitique de cet océan

dans le contexte mondial actuel.

Cette initiative s'inscrit dans une logique de partenariat stratégique avec des pays riverains de l'Atlantique, en vue de promouvoir la paix, la stabilité, le développement économique et la prospérité dans la région et en Afrique dans son ensemble, a-t-il poursuivi, expliquant que l'Initiative illustre également la capacité du Maroc à anticiper les défis de demain et à se positionner en tant que leader régional et international sérieux et engagé pour la résolution des grands défis de développement.

Quant à l'ancien premier ministre du Tchad, Albert Pahimi Padacké, il a relevé que ces 25 dernières années ont marqué très positivement non seulement le Maroc mais l'ensemble du continent africain, notant que Sa Majesté le Roi a prôné une approche basée sur une solidarité agissante et une politique humanitaire dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Dans ce sens, il a affirmé que SM le Roi Mohammed VI est, pour les Africains, un leader visionnaire et un fervent défenseur de l'unité et de la solidarité dans les relations interafricaines.

# Hanane Rihab : *L'institution Royale constitue une garantie contre le fondamentalisme et l'expiation*



**L**a présidente de l'Organisation des femmes ittihadies (OFI) et membre du Bureau politique de l'Union socialiste des forces populaires, Hanane Rihab, a livré à l'occasion des festivités nationales de la commémoration du 25ème anniversaire du règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans un entretien fleuve, ses observations et impressions sur l'évolution de la situation de la femme à l'ombre de la réforme du statut de la famille de 2004 et celle en cours cette année (2024), se focalisant sur la famille, la femme et les enfants...

Esquissant une évaluation générale, au cours de toute cette période, de la situation des droits de la femme, la présidente de l'OFI a fait noter que la quasi-totalité des observateurs, tant au niveau national qu'à l'extérieur reconnaît objectivement les accumulations d'acquis réalisés, de même que le traitement marocain qui fait que cette question s'érige désormais en « une référence régionale quant à la concordance parfaite entre les constantes nationales et les engagements internationaux encadrés par



**A la faveur du pluralisme, le Maroc est en mesure de respecter toutes les expressions des différents courants idéologiques**

les conventions universelles des droits de l'Homme ».

C'est ainsi, développe Hanane Rihab, qu'il est tout à fait naturel que le mouvement féminin ait réalisé une multitude d'acquis au cours de cette période, acquis, par ailleurs, dès lors, constitutionnalisés, ce qui leur confère une valeur comparative inestimable tout en interpellant l'ensemble des institutions en ce qui concerne leurs engagements en matière d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes. « Par conséquent, nous n'exagérons nullement en affirmant que les garanties Royales ayant trait à l'autonomisation des femmes aux niveaux politique, économique et social se sont révélées comme le levier essentiel de tout ce qui a été réalisé quant au respect des droits des femmes », a-t-elle indiqué.

Evoquant la position de l'Institution Royale « face aux courants fondamentalistes et conservateurs adoptant une vision péjorative de la femme et de ses rôles dans la société, scandée lors du débat houleux autour du plan national de l'intégration de la femme dans le processus de dévelop-

pement, la responsable du secteur féminin du parti des forces populaires a souligné qu'à la faveur du pluralisme, le Maroc est en mesure de respecter toutes les expressions des différents courants idéologiques tout en nous soumettant aux lois et dispositions juridiques en vigueur... »

Dans cette logique de principe, enchaîne-t-elle, elle ne considère point l'institution Royale comme un mur ou une barrière à l'encontre d'un quelconque courant sociétal, quel que soit le degré de nos différences pourvu qu'il ne dévie pas des constantes nationales fixées par les dispositions constitutionnelles.

A cet égard pour la présidente de l'Organisation des femmes ittihadies, l'institution Royale demeure une garantie et un soutien effectifs dans la lutte contre le terrorisme, le fondamentalisme et l'expiation. De ce fait, met-elle en avant, Sa Majesté le Roi demeure l'Arbitre suprême qu'on peut solliciter à chaque fois que les différends s'exaspèrent ou s'intensifient (...)

**Rachid Meftah**



## Réforme du champ religieux

# La Commanderie des Croyants distingue la singularité du modèle marocain

**F**ort de son positionnement à la croisée de différentes cultures et d'une histoire marquée du sceau de la tolérance et de l'ouverture, le Maroc, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, s'est lancé depuis plus de deux décennies dans un vaste processus de réforme de son champ religieux, un processus qui a eu le mérite d'illustrer la singularité de l'expérience marocaine dans un contexte régional et international turbulent.

C'est un effort guidé par une approche holistique dans sa vision, authentique dans sa conception et inclusive dans sa mise en œuvre, sa toile de fond étant le rôle de garant de la liberté de culte que joue Sa Majesté le Roi.

Le leadership Royal et la vision audacieuse portée au plus haut niveau de l'Etat ont été décisifs dans la traduction dans les faits de ce programme de réforme. Le résultat a été exaltant : le Maroc est désormais doté d'un Soft Power, qui en fait un interlocuteur écouté sur la scène internationale.

La marche a commencé il y a exactement 20 ans. C'est en 2004 que le Maroc a jeté les bases de sa nouvelle politique dans le domaine religieux.

Prenant en compte les nouveaux défis, le Royaume a procédé à une restructuration du champ religieux avec comme souci l'attachement à l'unité doctrinale de la Nation sous la prééminence du rite malékite.

Les grandes lignes de cette réforme ont été déclinées par le Souverain dans le Discours Royal d'avril 2004 : "Nous entamons aujourd'hui la finalisation et la mise en œuvre d'une stratégie intégrée, globale et multidimensionnelle. Cette stratégie à l'élaboration de laquelle Nous avons veillé et qui repose sur trois fondements, a pour but d'impulser et de renouveler le champ religieux en vue de prémunir le Maroc contre les vellétés d'extrémisme et de terrorisme, et de préserver son identité qui porte le sceau de la pondération, de la modération et de la tolérance".

Ainsi, il a été procédé à la restructuration du ministère des Habous et des Affaires islamiques. Un Dahir portant création d'une direction de l'enseignement originel et d'une autre chargée des mosquées a été promulgué.

Les Conseils des oulémas ont été redynamisés. Des théologiens connus pour leur érudition ont été appelés à inscrire leurs actions dans une logique de proximité et à être plus à l'écoute des citoyens, surtout les jeunes afin de les protéger contre les vellétés extrémistes ou mystificatrices.

L'épine dorsale de la restructuration du champ religieux a été la modernisation de l'éducation islamique



pour favoriser une formation solide dans les sciences islamiques, toutes disciplines confondues, dans le cadre d'une école nationale unifiée.

Le Royaume s'est appuyé, dans la mise en œuvre de cette stratégie, sur des institutions fortes et un ensemble de mécanismes agissant à un triple niveau : prévenir les causes profondes de l'extrémisme, déconstruire les récits de haine et immuniser en développant des mécanismes qui peuvent aider à endiguer le radicalisme.

Cette approche s'est déclinée en plusieurs axes, dont la protection de la diversité identitaire, le renforcement de la résilience contre les idéologies extrémistes et la lutte contre les facteurs socio-économiques susceptibles de conduire à la radicalisation.

C'est au long de cette trajectoire bien définie que la machine s'est mise en route. Les mesures se sont succédé avec des résultats tangibles, en parfaite illustration de la pertinence d'une approche marquée par une cohérence et une modération reconnue au Royaume par ses partenaires.

"Les réformes entreprises ont contribué au renouveau d'un Islam basé sur les valeurs de modération, de coexistence et de vivre-ensemble", convient Yousef Casewit, professeur des études coraniques à l'Université

américaine de Chicago.

Ce renouveau n'a pas manqué de susciter un vif intérêt, en particulier dans une Afrique qui cherche à se prémunir des tendances radicales.

Fidèle à sa tradition de partage, le Maroc a mis son expérience à la disposition des pays du continent, notamment par le biais de l'Institut Mohammed VI de formation des imams, mourchidines et mourchidates et la Fondation Mohammed VI des oulémas africains: les deux mécanismes qui ont la charge de déployer la nouvelle stratégie marocaine.

Il s'agit d'un partage que le Maroc opère sur la base du principe fondateur d'interdépendance spirituelle qui unit non seulement les approches et les appréciations, mais également et surtout les convictions de cœur et les engagements de responsabilités.

La création de l'Institut Mohammed VI de formation des imams, mourchidines et mourchidates et de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains s'est avérée "une décision judicieuse", indique M. Casewit, soulignant que cette décision met en lumière "le leadership du Maroc dans la région comme épicerie du savoir et des sciences religieuses".

L'aura de SM le Roi Mohammed VI en tant que descendant du Prophète et

dépositaire de l'Imamat suprême, renforce le positionnement du Maroc en tant que terre de partage, de tolérance et de paix, le Souverain symbolisant cet Islam éclairé, bouclier contre la montée d'un extrémisme qui sape tout effort de développement.

Miguel Angel Moratinos, haut représentant de l'Alliance des civilisations des Nations unies, souligne toute la portée de ces réformes transformantes initiées depuis le début du règne de SM le Roi.

"Le Maroc à travers son histoire a contribué à créer une culture de respect mutuel, d'acceptation de l'autre, de vivre-ensemble, et a su servir de référence sur les plans régional et international pour construire un monde meilleur fait de respect et de coexistence", soutient-il.

La réforme du champ religieux, d'ailleurs un processus continu, aura donc conféré au Royaume un Soft Power singulier. De l'Asie aux Amériques en passant par l'Europe et l'Afrique, nombreux sont les pays qui ont exprimé le souhait de coopérer avec le Royaume : un partenaire incontournable dont l'influence et la sagesse sont d'un précieux apport pour dompter les ardeurs extrémistes qui menacent la paix et la sécurité mondiales.

# Miguel Ángel Moratinos

## *Sous le leadership de SM le Roi, le Maroc s'érige en modèle de coexistence et d'altérité*

Le Maroc, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, s'impose en tant que modèle de coexistence et d'altérité, à l'échelle aussi bien régionale qu'internationale, a affirmé le Haut représentant pour l'Alliance des civilisations des Nations Unies (UNAOC), Miguel Ángel Moratinos.

"Le Maroc a joué, joue et va sans doute continuer à jouer un rôle essentiel" dans la promotion des vertus du vivre-ensemble, de la culture du respect mutuel et de la tolérance dans le monde, a souligné M. Moratinos dans une déclaration à la MAP, à l'occasion de la glorieuse Fête du Trône.

Dans ce contexte, il a rappelé la tenue en novembre 2022 à Fès du 9ème Forum mondial de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, une première en terre africaine pour cet événement d'envergure.

"On a eu le privilège il y a près de deux ans à Fès, et pour la première fois en Afrique, de tenir le Forum mondial de l'Alliance des civilisations des Nations Unies", s'est-il félicité, soulignant que ce Forum a été marqué par un message de haute portée adressé par SM le Roi Mohammed VI aux participants.

Le message Royal a donné un aperçu sur l'apport du Maroc, au fil de l'Histoire, à la promotion des valeurs de tolérance et de vivre-ensemble, a indiqué le responsable onusien, relevant que l'ancrage de cette culture de coexistence se manifeste concrètement dans la société marocaine et sert de "modèle et de référence pour d'autres initiatives aux plans régional et international".

Il a précisé que le message adressé par SM le Roi au Forum de Fès a été "un guide et un phare pour inspirer les activités et les travaux de l'Alliance des civilisations", ajoutant qu'il a permis à l'Alliance de continuer d'élaborer toute une stratégie qui sera présentée lors de son prochain Forum prévu, cette année, à Lisbonne (Portugal).

Selon M. Moratinos, l'objectif ultime de cette action commune est "de poursuivre ensemble avec l'aide et la contribution essentielle et fondamentale" du Maroc, les efforts visant à édifier un monde meilleur où prévalent les idéaux du respect et de la coexistence.



# Think tank espagnol : *Des progrès remarquables sont accomplis au Maroc sous le leadership de SM le Roi*

Sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, des "progrès remarquables" ont été accomplis au Maroc en vue d'un développement "durable et inclusif", souligne l'Institut espagnol Coordinadas pour la gouvernance et l'économie appliquée.

Dans une analyse publiée à l'occasion de la glorieuse Fête du Trône, le prestigieux centre de réflexion et de recherche a mis en avant l'approche Royale soucieuse d'améliorer la vie des citoyens et de promouvoir la résilience reconnue de l'économie marocaine.

Et de rappeler que depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi, un processus de modernisation a été déclenché, permettant d'ouvrir une nouvelle page dans l'histoire contemporaine du Maroc.

Mettant en avant la place du Maroc sur la scène internationale, le think tank espagnol a souligné la capacité du Royaume, sous la conduite de SM le Roi, à relever avec brio les nombreux défis dans les divers domaines.

"Le Souverain a su conforter la place du Royaume sur la scène internationale, notamment vis-à-vis de ses partenaires européens, et gérer les dossiers de coopération bilatérale pour maximiser les acquis, tout en engrangeant les progrès en termes de consolidation de la reconnaissance de la marocanité du Sahara", soutient-on dans la même analyse.

L'institut espagnol a relevé que "les acquis du Maroc en la matière, tant au sein des Nations Unies qu'aux niveaux africain et européen, sont le ré

INSTITUTO

COORDENADAS

DE GOBERNANZA Y ECONOMÍA APLICADA

# Mariano Fernandez

## *Le Maroc, une force de modération dans les relations internationales*

Le Maroc, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, est une force de modération dans les relations internationales et de par sa contribution agissante à la promotion du multilatéralisme, a souligné l'ancien ministre chilien des Affaires étrangères, Mariano Fernandez.

"Depuis l'Amérique Latine, nous constatons que le Maroc joue un rôle diplomatique majeur et qu'il est un facteur de modération dans les relations internationales", a indiqué M. Fernandez dans une déclaration à la MAP à l'occasion de la célébration de la glorieuse Fête du Trône.

Le Maroc est connu pour son "rôle actif dans les relations internationales et contribue de manière significative à la promotion du multilatéralisme et de la coopération internationale", a-t-il poursuivi.

Sur le plan économique, M. Fernandez a relevé que le Royaume a réalisé un essor remarquable attribué notamment à une modernisation tous azimuts et à l'émergence de secteurs porteurs, liés aux nouvelles technologies.

Il a également salué les "progrès significatifs" accomplis par le Maroc en matière de développement humain, notant que les indicateurs dans ce domaine "se sont améliorés de manière tangible" au cours des dernières années.



# Miguel Angel Rodriguez Mackay

## *SM le Roi positionne le Maroc en pays leader en Afrique*

SM le Roi Mohammed VI a positionné le Royaume du Maroc en "pays leader" en Afrique, a souligné l'ancien ministre péruvien des Affaires étrangères, Miguel Angel Rodriguez Mackay.

Le Maroc émerge bel et bien comme un "centre de la géopolitique africaine du 21ème siècle", a affirmé M. Mackay dans une déclaration à la MAP à l'occasion de la célébration par le peuple marocain du 25ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi.

Grâce aux relations privilégiées qu'entretient le Souverain avec les chefs d'Etat étrangers, le Royaume du Maroc occupe aujourd'hui une place de choix sur l'échiquier international, a-t-il souligné, notant que Sa Majesté le Roi a également opéré "une transformation en douceur" du Royaume comme en témoignent les infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aériennes de qualité mondiale, qui ont vu le jour.

Il a cité, à ce propos, le "méga-port" de Tanger Med, devenu sur le plan géopolitique, "un des points névralgiques les plus importants du transport maritime".

M. Mackay a salué, par ailleurs, la vision clairvoyante du Souverain pour renforcer le positionnement stratégique du Maroc sur la carte maritime mondiale, assurant que la réussite a été telle qu'un autre méga-port est en construction à Dakhla.

Il a affirmé, en outre, que le plan d'autonomie au Sahara a trouvé un écho favorable et une large adhésion auprès des pays les plus influents du système international et de l'ONU qui le qualifient de "crédible, réaliste et sérieux".

M. Mackay a tenu à souligner que le plan d'autonomie, qui constitue un règlement pacifique de ce différend régional qui n'a que trop duré, "éradique toute possibilité de rechercher une solution différente basée sur l'intolérance, la menace et le conflit".

# Vuk Jeremic

## *Le Maroc, un modèle de stabilité et de résilience*

Sous le leadership visionnaire de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc s'impose comme "un modèle de stabilité et de résilience face aux différents défis", a affirmé l'ancien ministre serbe des Affaires étrangères, Vuk Jeremic.

"Les réformes ambitieuses initiées au cours des 25 dernières années ont indéniablement placé le Maroc à l'avant-garde de la démocratisation, de la modernisation et du développement", a indiqué M. Jeremic, dans une déclaration à la MAP, à l'occasion de la glorieuse Fête du Trône.

Depuis l'intronisation de Sa Majesté le Roi, a-t-il relevé, le Royaume s'est transformé en un vaste chantier à ciel ouvert, engagé sur la voie de l'émergence et de la croissance tous azimuts.

Cette dynamique cadre, selon M. Jeremic, avec la volonté du Souverain "d'assurer un développement global et intégré, d'instaurer la justice sociale et de consolider la place du Royaume sur les scènes régionale et internationale", tout en consacrant les valeurs de démocratie et de modernité, en parfaite harmonie avec l'identité de la société marocaine.

S'agissant des facteurs clés qui confortent la réputation du Maroc comme havre de stabilité et de progrès, il a cité "la vision clairvoyante et l'approche proactive de SM le Roi", ainsi que l'engagement du Royaume en faveur des grandes questions internationales telles que l'environnement et la réalisation des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

Et M. Jeremic de soutenir que la gestion réussie de la crise liée au Covid19, la lutte contre l'extrémisme, la coopération anti-terroriste avec plusieurs pays européens et l'instauration de partenariats "gagnant-gagnant" sont autant de réalisations notables du Maroc.

Il a, par ailleurs, estimé que l'organisation de la Coupe du Monde par le Maroc, l'Espagne et le Portugal, ainsi que la promotion du sport en tant que moteur de développement, contribuent inéluctablement à cette dynamique vertueuse.



## *Amadou Coulibaly : Le leadership de S.M le Roi confère à la diplomatie marocaine une stature internationale*

Le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI confère à la diplomatie marocaine "une stature internationale incontestable", a affirmé le ministre ivoirien de la Communication, porte-parole du gouvernement de Côte d'Ivoire, Amadou Coulibaly.

"Le Royaume du Maroc donne, aujourd'hui, fière allure et nous saluons la coopération qu'il entretient avec la quasi-totalité des pays d'Afrique au Sud du Sahara", s'est félicité M. Coulibaly dans une déclaration à la MAP, à l'occasion de la glorieuse Fête du Trône.

Saluant la coopération exemplaire du Royaume avec la Côte d'Ivoire, il a souligné que la coopération Sud-Sud est un axe majeur de la politique étrangère du Royaume, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi.

Il s'est, dans ce sens, félicité de l'excellence des relations de coopération fraternelles entre la Côte d'Ivoire et le Maroc, qui donnent un véritable sens à la coopération Sud-Sud, conformément à la vision de "deux hommes d'État d'exception", Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président Alassane Ouattara, qui œuvrent à raffermir davantage les échanges commerciaux et économiques entre nos deux pays.

Saluant la solidité des relations unissant le Maroc et la Côte d'Ivoire sur les plans politique, économique et social, M. Coulibaly a souligné que le Royaume figure parmi les trois principaux investisseurs dans le pays.

La Côte d'Ivoire apprécie, a-t-il dit, l'offre de coopération du Maroc axée sur le partage d'expériences, de compétences et d'expertises, avec pour objectif de hisser cette coopération intra-africaine au niveau de partenariat stratégique agissant et solidaire, notant que le Royaume est devenu l'un des principaux investisseurs en Afrique, à la faveur non seulement de projets stratégiques tels que le gazoduc Nigeria-Maroc ou des unités de production d'engrais pour contribuer à la sécurité alimentaire du continent, mais aussi par la signature de plus de 1000 accords avec des pays africains dans divers domaines.

"Ces actions, il faut le souligner, contribuent au développement de l'Afrique", a affirmé le ministre ivoirien.

# Adel Bin Abdul Rahman Al-Assoumi

*S.M le Roi a propulsé  
le Maroc au rang des  
nations développées*

Depuis Son accession au Trône, SM le Roi Mohammed VI, grâce à une dynamique de réforme tous azimuts, a propulsé le Maroc au rang des nations développées, a affirmé le président du Parlement arabe, Adel Bin Abdul Rahman Al-Assoumi.

"Sa Majesté le Roi œuvre inlassablement à satisfaire les aspirations de Son peuple à une vie digne, à travers une vision qui a propulsé le Maroc au rang des nations développées", a indiqué M. Al-Assoumi dans une déclaration à la MAP à l'occasion du 25ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi.

Le Maroc a réalisé, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, de grands progrès dans les divers domaines, a-t-il ajouté, saluant plus particulièrement les réformes économiques et institutionnelles initiées sous l'impulsion du Souverain en faveur de la promotion des libertés publiques et des droits des femmes.

Le président du Parlement arabe a aussi mis en relief les niveaux de croissance atteints durant les 25 dernières années, ainsi que la résilience dont a fait montre l'économie marocaine.

Sur le plan des droits de l'Homme, il a affirmé que le Maroc a réalisé des avancées historiques, couronnées par l'élection du Royaume à la présidence du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU pour l'année 2024.

Cette consécration, a-t-il noté, est "l'aboutissement de la sage politique menée par le Maroc en la matière, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, en vue de consolider les mécanismes des droits de l'Homme".



## Gilbert Houngbo : *Le projet Royal de généralisation de la protection sociale est une initiative ambitieuse vers une société plus équitable et plus inclusive*

Le directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), Gilbert Houngbo, a salué les progrès réalisés par le Maroc pour promouvoir la justice sociale, le développement durable et les droits des travailleurs, conformément à la vision de SM le Roi Mohammed VI.

Dans un message de félicitations à l'occasion de la célébration par le peuple marocain du 25ème anniversaire de l'accession du Souverain au Trône de Ses glorieux ancêtres, le responsable onusien a mis en exergue "les efforts du Royaume pour promouvoir la justice sociale, le développement durable et les droits des travailleurs".

Il a aussi adressé ses félicitations les plus chaleureuses à Sa Majesté le Roi et à l'ensemble du peuple marocain à l'occasion de cette fête qui "revêt une importance particulière, car elle symbolise l'unité nationale et le développement continu du Maroc, sous la conduite de SM le Roi".

M. Houngbo a salué particulièrement le projet Royal de généralisation de la protection sociale, "une initiative ambitieuse vers une société plus équitable et plus inclusive".

Ce chantier traduit "l'engagement fort du Maroc pour la dignité et la sécurité de tous ses citoyens", a-t-il souligné, rappelant qu'il a eu l'occasion de constater de près, lors d'une visite récente au Royaume, les progrès significatifs réalisés dans le domaine social et les initiatives mises en œuvre pour améliorer les conditions de vie des travailleurs et promouvoir une croissance inclusive.

Le responsable onusien a également réaffirmé l'engagement de l'OIT à collaborer étroitement avec le Maroc pour assurer un travail décent et offrir des opportunités à toutes et à tous.

## Ousmane Dione : *Des progrès immenses réalisés sous l'impulsion de S.M le Roi*

Le Maroc réalise des progrès immenses sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, un Souverain fortement engagé pour l'amélioration des conditions de vie de Son peuple, a affirmé le vice-président de la Banque mondiale pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA), Ousmane Dione.

"La pauvreté a fortement reculé, l'électrification a progressé et l'espérance de vie a augmenté (...) Cela témoigne de l'engagement du Souverain à améliorer les conditions de vie de la population", a dit M. Dione, dans une déclaration à la MAP à l'occasion de la glorieuse Fête du Trône.

Relevant que le Nouveau Modèle de Développement du Royaume a ouvert la voie à des progrès encore plus importants, il a soutenu que les réformes menées dans le domaine des infrastructures routières, aériennes, portuaires et industrielles stimulent l'investissement et positionnent le Maroc en tant que hub régional et acteur majeur du développement de l'Afrique.

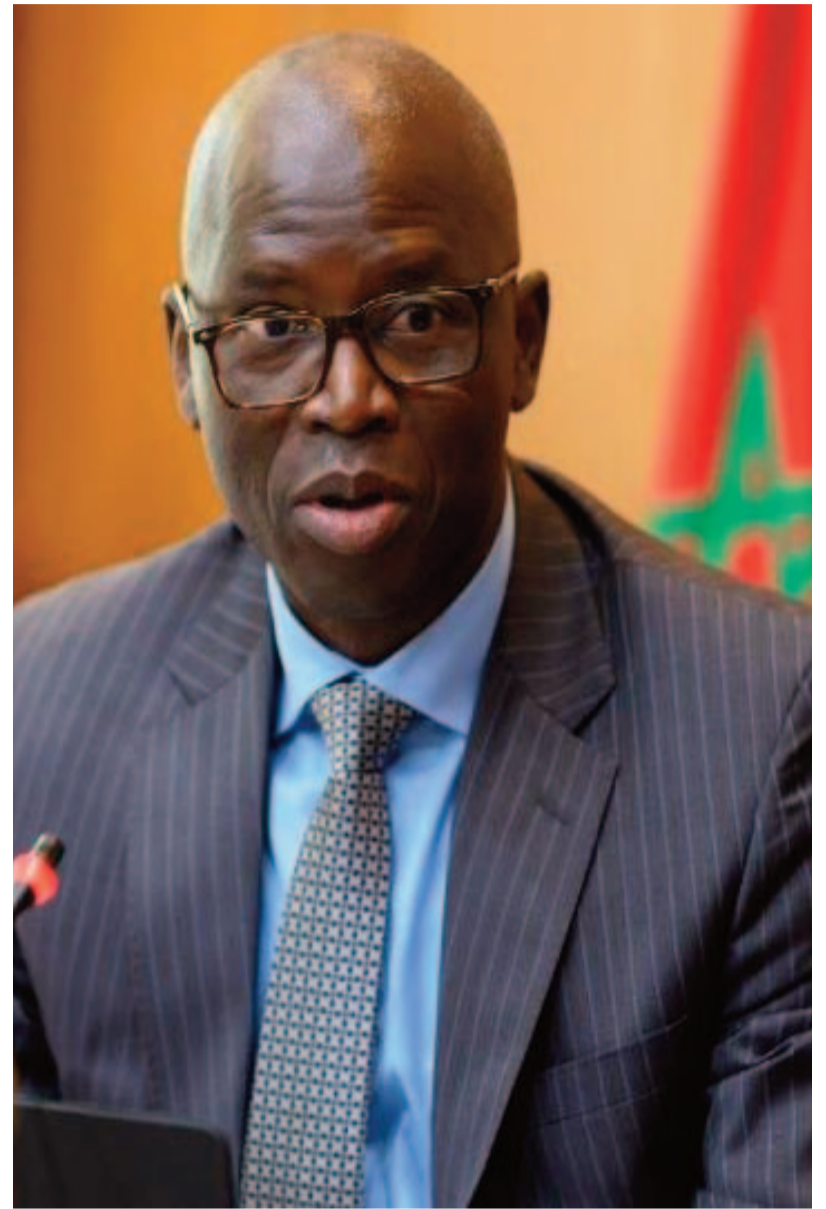
Il a ainsi mis l'accent sur "la dynamique d'investissement considérable" que connaît le Maroc, ces dernières années, avec une croissance significative des investissements directs étrangers, estimant que la dynamique que connaissent des secteurs tels que l'automobile, l'aérospatiale et l'électronique a renforcé l'engagement du Royaume à améliorer sa production manufacturière locale.

M. Dione a, par ailleurs, fait remarquer que le Maroc a démontré, ces dernières années, sa résilience face aux crises, en ressortant à chaque fois plus fort avec l'implémentation de réformes stratégiques.

Il a, dans ce cadre, cité notamment la mise en place d'une stratégie de relance ambitieuse, mobilisant des ressources substantielles pour soutenir l'économie et le lancement de réformes structurelles pour renforcer la résilience sociale et économique au lendemain de la pandémie du Covid-19.

"En réponse au séisme du 8 septembre 2023, nous avons également été témoins de la réaction rapide des autorités, y compris dans la conception de plans de développement de grande envergure, et d'un élan de solidarité à travers le pays et le monde", a-t-il rappelé.

Quant aux réformes sociales, M. Dione a noté qu'elles sont une priorité pour le Maroc et figurent parmi les réformes les plus "ambitieuses" en cours dans les pays à revenu intermédiaire et ce, à l'échelle mondiale.



## Abdoul Aziz Kébé : *Grâce à la sollicitude Royale, l'Afrique peut se prévaloir d'une chaîne de savants et d'oulémas fédératrice*

Sous l'impulsion de SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, l'Afrique peut aujourd'hui se prévaloir d'une génération d'oulémas, une "chaîne de savants", voués à la consolidation des liens unissant les pays du continent, a affirmé l'ex-ministre-conseiller auprès de la Présidence sénégalaise, chargé des Affaires religieuses, Abdoul Aziz Kébé.

"Aujourd'hui, grâce à la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains, nous avons une chaîne de savants qui œuvrent ensemble pour enrichir la bibliothèque islamique africaine avec des œuvres de qualité", a ajouté M. Kébé dans une déclaration à la MAP à l'occasion de la célébration de la Fête du Trône, soulignant que la Fondation représente "un maillon fort dans cette chaîne reliant les pays africains".

Le rôle de cette structure ne se limite pas au raffermissement des liens interafricains, puisqu'elle a permis également de les fructifier par la préservation et l'ajustement du patrimoine commun aux réalités de l'heure et aux besoins des populations, aussi bien musulmanes que non musulmanes.

L'édifice rassembleur que constitue la Fondation Mohammed VI des Oulémas africains renseigne sur la singularité du modèle religieux marocain qui, sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, "offre une vision de l'Islam qui rassure et assure vie et sécurité dans l'équilibre et la diversité", a soutenu M. Kébé, enseignant à l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar.

Il a, dans ce sens, souligné que les confréries soufies au Sénégal et en Afrique de l'Ouest ont une référence marocaine pour la plupart d'entre elles, un constat qui consacre le positionnement du Royaume en tant que "terre de spiritualité, d'amour mystique pour le Messager d'Allah et les saints de l'Islam", mettant en avant la Haute sollicitude dont le Souverain entoure les confréries au Sénégal et en Afrique.

"Si de nos jours les confréries offrent un levier au service de la promotion des relations religieuses et, plus généralement, des relations humaines, c'est aussi parce que le Royaume a su protéger et préserver ce patrimoine spirituel sur son sol", a dit M. Kébé.

## *Amy Pope : Grâce à la sagesse et au leadership du Souverain, le Maroc a fait preuve d'un engagement inébranlable pour protéger les droits et la dignité des migrants*

La directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Amy Pope, a salué "l'engagement exemplaire" de SM le Roi Mohammed VI pour l'élaboration de politiques de migration globales.

Dans un message de félicitations à l'occasion de la glorieuse Fête du Trône, Mme Pope a souligné que le Maroc est devenu, sous la conduite de Sa Majesté le Roi, un "partenaire crucial pour l'OIM".

Grâce à la sagesse et au leadership du Souverain, le Maroc a fait preuve d'un engagement inébranlable pour protéger les droits et la dignité des migrants, a-t-elle relevé, rappelant que le Royaume a consacré, il y a six ans, son leadership mondial, en accueillant à Marrakech la conférence intergouvernementale pour adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Il s'agit d'un "événement déterminant" qui a démontré l'engagement exemplaire de SM le Roi pour des politiques de migration globales, a indiqué la responsable onusienne, ajoutant que grâce au leadership du Souverain, le gouvernement marocain et l'OIM ont travaillé ensemble sur de nombreux projets pour aider les migrants et améliorer la migration.

Mme Pope a également réitéré l'engagement de l'OIM à œuvrer, en étroite collaboration avec le Royaume, pour une migration sûre, digne et bénéfique pour tous, exprimant sa profonde gratitude à Sa Majesté le Roi pour Son soutien et l'esprit de partenariat qui lie le Maroc et l'Organisation onusienne.



## *Yousef Casewit : Le modèle religieux marocain, émanation d'une vision Royale holistique*

Le modèle religieux marocain, puisé dans les vertus de pondération et de juste-milieu, est l'émanation de la vision holistique, consacrée sous le leadership de SM le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, a affirmé le professeur américain des études coraniques, Yousef Casewit.

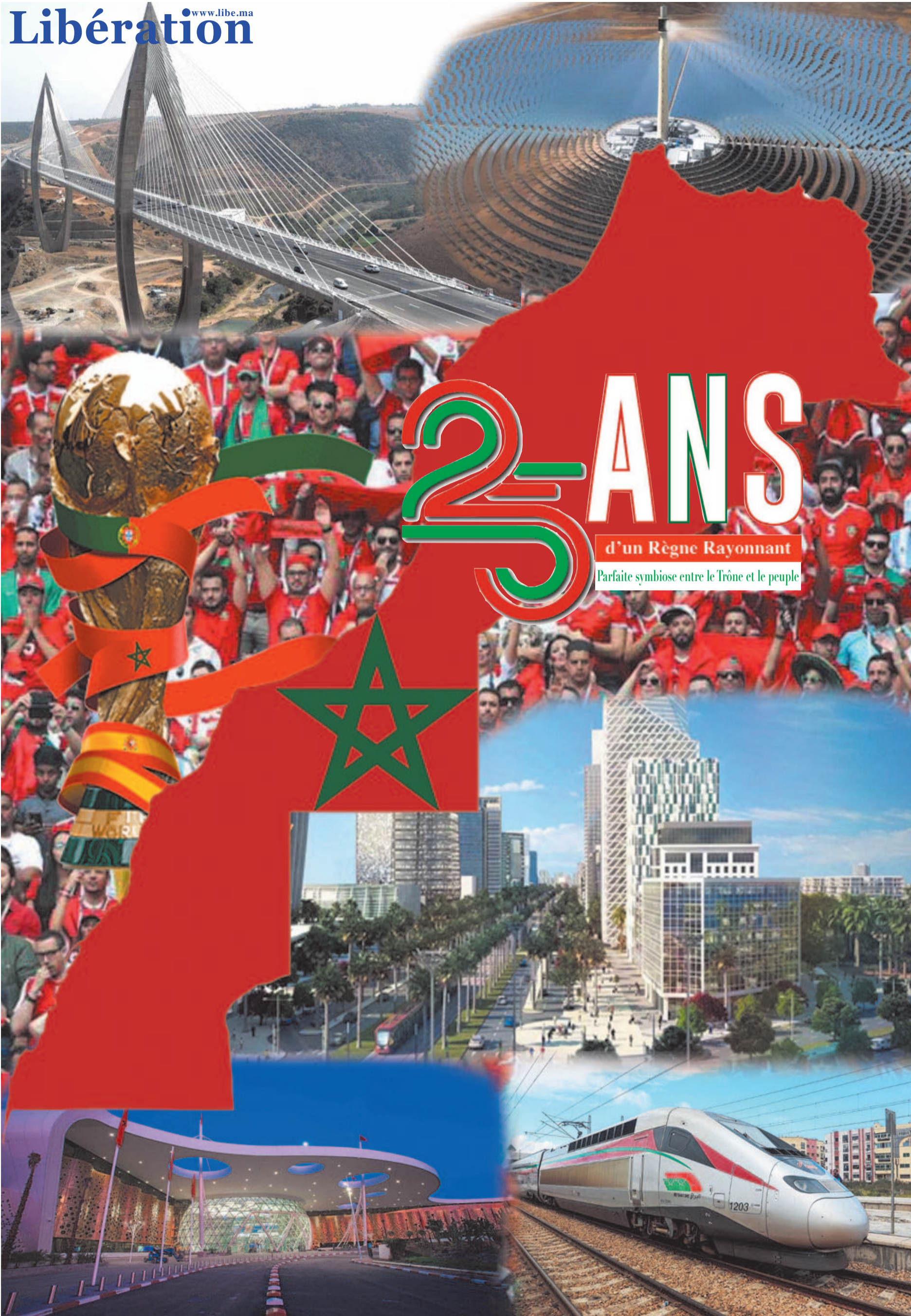
Durant les 25 dernières années, le Maroc, pays millénaire au carrefour des cultures, a engagé des réformes "importantes" qui ont contribué au renouveau d'un Islam basé sur les valeurs de modération, de coexistence et de vivre-ensemble, a déclaré à la MAP M. Casewit, membre du corps enseignant à la Divinity School, relevant de l'Université de Chicago, à l'occasion de la célébration de la glorieuse Fête du Trône.

Dans le prolongement de cette dynamique réformatrice, une importance primordiale a été accordée à la mise en place d'un encadrement efficient et d'un enseignement religieux visant à protéger le référentiel authentique du Royaume, à savoir la Commanderie des croyants, la doctrine achaaïrite, le rite malékite et le soufisme sunnite, a-t-il expliqué.

Parmi ces réformes phares, M. Casewit a cité le lancement du plan de soutien à l'encadrement religieux au niveau local, la création de la Fondation Mohammed VI pour la promotion des œuvres sociales des préposés religieux, et de l'Institut Mohammed VI de formation des Imams, Morchidines et Morchidates.

Grâce à une stratégie multidimensionnelle mûrement réfléchie, le modèle religieux marocain s'est imposé comme rempart contre toute récupération idéologique ou politicienne de la religion, contribuant ainsi à une lutte efficace et efficiente contre les idéologies funestes des groupes terroristes et des partisans de l'extrémisme violent, a-t-il fait observer.

C'est dans cet esprit que la réponse marocaine à la menace terroriste au lendemain des attentats de 2003 à Casablanca s'est démarquée par une approche intelligente et proactive privilégiant la réforme des programmes scolaires, la création d'institutions de formation et la mise en valeur des pratiques religieuses authentiquement marocaines, a-t-il dit.



# 25 ANS

d'un Règne Rayonnant  
Parfaite symbiose entre le Trône et le peuple